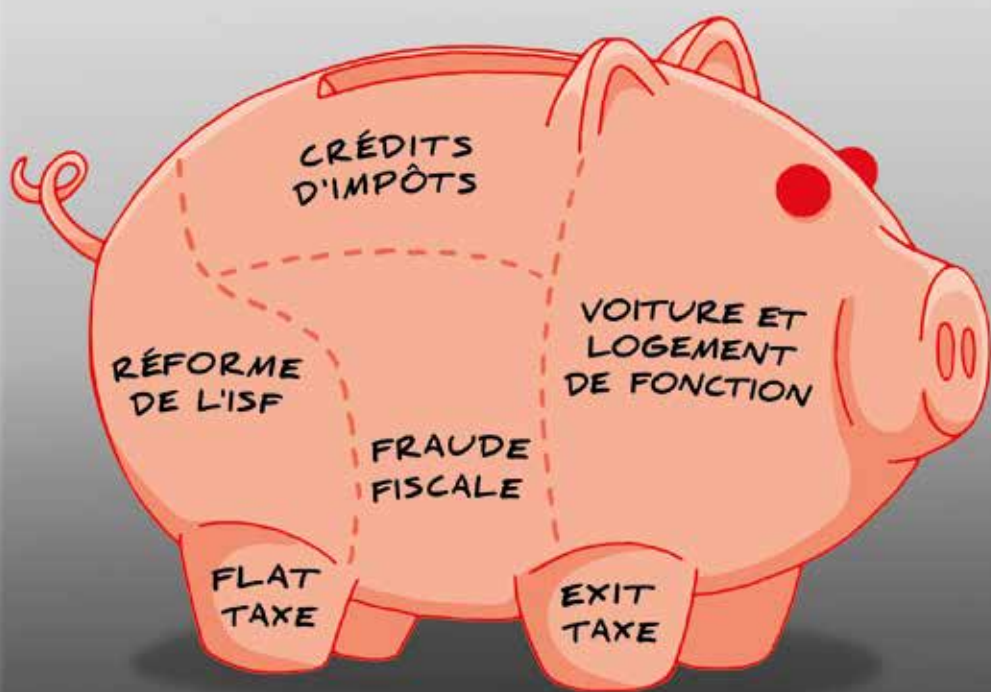


L'Anjou laïque

N° 125 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € - Octobre, Novembre, Décembre 2018

UN POGNON DINGUE
AUX AFFIDÉS
DE LA MACRONIE !



"Pognon de dingue" :
la réalitép.8

Un élu angevin contre
l'avortementp.7

Ste Agnès
lycée européenp.3

Religion
du marché et spiritualitép.4

1958, un autre
mois de maip.10

Laïcité, féminisme, politique

Billets laïques p.3	Avortement p.7
Religion du marché p.4	Un pognon dingue p.8
St-Rémy-en-Mauges p.5	Impôts à la source p.9
Augustine Girault p.6	Mai 1958 p.10

Éducation, histoire, culture, divers

Les brèvesp.11	Patrick Tharrault p.16
David Cayla p.12	Associations p.17, 18
Anthroposophie p.13	Alain Bourrier p.19
Danièle Sallenave p.14	André Bellon p.20
Armes chimiques p.15	Portrait p.2

Portrait

Bernard Garson

Bernard Garson est un homme pondéré, mais ferme dans ses convictions. Il sut les défendre dans ses nombreux engagements dans la vie civile. Militant, il le fut, sans le proclamer, La lumière, sans la fuir, il ne s'y exposait pas. Modestement, mais efficacement, il occupa des postes de responsabilité au service des autres. Né à Marseille en 1933, il prit sa retraite d'enseignant en 1989. Il reçut l'Anjou laïque, dans sa maison de Mûrs-Erigné. Nicole, son épouse, servit un café et du cake et l'entretien commença.

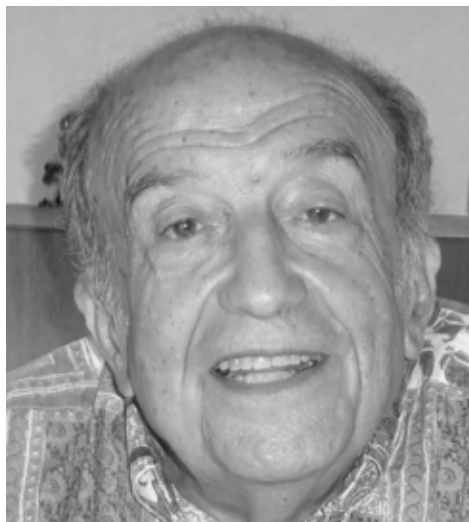
A. L. *Commençons par ton parcours d'enseignant. Tout d'abord, ce métier est-ce une volonté familiale, une vocation précoce ou les hasards de la vie ?*

Bernard Garson : Plutôt les hasards de la vie. Mon père eut une proposition intéressante pour promouvoir une marque de lingerie en Algérie. À cinq ans je suis à Oran. De la maternelle à la classe philosophie, j'y fréquente le lycée Lamoricière. Yves Saint-Laurent et J.P. Elkabach et bien d'autres ont suivi la même scolarité. Ce lycée n'était donc pas, vois-tu, l'antichambre de l'école normale. En 1956 je pars vers la métropole et je m'inscris en droit à la faculté de Limoges. J'obtiens un poste de maître d'internat à La Châtre puis l'année suivante à Issoudin. J'y fait la connaissance de Nicole. En 1958, je résilie mon sursis. Je pars au service militaire dans l'aviation (27 mois). D'abord à Clermont-Ferrand puis je « m'envole » d'abord en Tunisie, puis en Algérie. Seul intermède de ce bail, mon mariage civil avec Nicole. Nicole qui obtint un poste d'enseignante en Algérie. En juillet 1960, c'est le retour en France, nous obtenons un poste double à Joué-Etiau.

A. L. *C'est donc par amour de Nicole que tu épouses le métier d'enseignant. Alors ce poste double à Joué-Etiau t'as convaincu d'abandonner définitivement le droit ?*

B. G. : Oui, le métier m'a plu. Dans ce village j'y suis resté dix ans. Mais le droit, je ne l'ai pas complètement récusé, j'ai assuré le secrétariat de mairie de la commune. Cette fonction m'a permis de mieux connaître les habitants et d'être bien intégré dans la population locale. C'est dans ce premier poste que j'ai pris connaissance de l'opposition entre l'école privée et l'école publique. À Gonnord, commune voisine, l'école publique n'avait que sept élèves, l'école privée une centaine. Le terrain n'était pas favorable

à la « laïque ». Il fallu l'ensemencé. Le secrétariat de mairie et ma pratique du basket dans l'équipe de Gonnord furent des amendements précieux. Quand nous sommes partis, l'école publique en dix ans avait doublé son effectif. Je ne sais si le maire en était profondément ravi, mais, à notre départ, dans une lettre, il me remercia chaudement des services rendus à la commune. Mon aîné entrant en sixième, je suis allé à la ville, au chef-lieu. Je fus nommé aux justices, aujourd'hui Adrien Tigeot. Puis après une interruption de sept ans, je repris le chemin de l'école. J'ai terminé mon parcours scolaire directeur à Jean-Jacques Rousseau.



A. L. *Parlons de ce septennat hors des murs de l'école, tu n'as quand même pas déserté l'Éducation nationale ?*

B. G. : Pas du tout. Je fus « mis à la disposition » de la fédération des œuvres laïques en qualité de délégué UFOLEP, section sportive de la ligue de l'enseignement. J'ai collaboré avec mon ami J. L. Babin responsable de l'USEP (sport pour les scolaires). j'ai organisé de nombreuses manifestations et de championnats. J'ai découvert la boule de fort. Pour ses joueurs, fort sympathiques, j'ai mis en place des rencontres sous forme de coupe. Les participants étaient de fervents laïques. L'idéal laïque, crédo de la F.O.L., je l'ai instillé auprès des normaliens. Aux vacances de février, à leur intention, j'organisais un stage de ski sanctionné par un « certificat de perfectionnement » pour les moniteurs de colonies de vacances. Ma mission à la F.O.L. se termina, si j'ose dire, par un feu d'artifice. Ce fut le cinquantenaire de l'UFOLEP à Trélazé. Une vraie réussite, une vraie fête sportive populaire.

A. L. : *Ton engagement auprès d'œuvres créées par les instituteurs ne s'est pas limité à la FOL ?*

B. G. Non, aux justices j'ai rencontré Maurice Georget. Il m'a proposé d'être délégué MAIF. J'ai accepté volontiers. Peut-être encore que mon faible pour le droit (de la défense) m'y a incité. Mon « métier » de délégué pendant vingt cinq ans a toujours été dans une optique de solidarité, de compréhension, d'égalité quel que soit le grade du sociétaire. L'ouverture de la MAIF (FILIA-MAIF) aux enseignants du privé m'a posé problème. J'y ai vu une petite trahison par rapport à son origine. Je me suis rasséréiné en voyant des enseignants du privé inscrire leurs enfants à l'école publique. Mais bon, pour survivre, peut-être faut-il que nos mutuelles privilégie le « client » au sociétaire ?

A. L. : *Vingt-cinq ans à la MAIF marque une fidélité aux mutuelles, mais trente ans au Conseil municipal de Mûrs-Erigné pourquoi et pour quoi ?*

B. G. : Ma fonction de secrétaire de mairie à Joué-Etiau m'avait intéressé et sensibilisé à la gestion communale, aussi, en 1971, ai-je accepté d'être sur une liste, sans succès. En 1977 la constitution d'une liste plus proche de mes idées (je suis socialiste) m'incite à me représenter. Ce fut la victoire. Ensuite, j'a renouvelé. J'ai connu cinq maires. Mes activités municipales m'ont permis de devenir un homme de contact très près des associations sportives, culturelles, de jumelage. Je me suis beaucoup investi pour améliorer le quotidien des élèves. Avec l'accord des enseignants, ils ont pu pratiquer sur le temps périscolaire des activités sportives, scientifiques et culturelles. La municipalité actuelle n'a pas ce souci. En 1990 je suis à l'initiative d'un office municipal des sports, de la culture, des loisirs et des affaires sociales. Côté culturel je lance l'idée d'une exposition artistique réservée aux habitants de la commune. J'en fus le maître d'oeuvre. Les artistes, à mon intention, ont réalisé un album de productions originales.

A. L. : *Et maintenant ?*

B. G. : Je fais toujours partie d'associations (culturelle, jumelage) et surtout du club philatélique et numismatique. Je vais au théâtre. Je lis des romans policiers sans oublier l'Anjou laïque (parfois trop philosophique), mais qui pour moi est un excellent défenseur de la laïcité.

Propos recueillis par Jack Prault



Billets laïques

Lycée Ste Agnès, Europe et laïcité bafouée

J. M. Blanquer, fidèle lieutenant de Sa Majesté chargé de l'éducation, a déclaré faire aimer l'Europe aux élèves. À un an des élections pour le renouvellement du parlement de l'Union Européenne, il va de soi que l'intention n'a rien à voir avec une volonté humaniste de rapprochement des peuples des nations européennes souveraines. Le dessein est clair. Il faut faire adhérer, par amour de l'Europe, de jeunes électeurs à une Europe politique libérale chère à notre Président. D'un attachement affectif, il est espéré un vote politique en faveur de celui qui se dira le plus européen.

Une soumission

À Angers, le lycée européen Sainte Agnès a répondu aux vœux du ministre de l'Éducation nationale. Mi-juin, la ministre des Affaires européennes, Nathalie Loiseau y fut accueillie. Le *Courrier de l'Ouest* a rendu compte de la visite. Les élèves étaient bien conditionnés. La directrice, en préambule à la réception par les élèves, a rappelé l'ambition de son établissement : « *former ses élèves à la citoyenneté européenne et à l'ouverture européenne* ». L'objectif semble grandement atteint. La porte-parole des lycéens, en guise de bienvenue à la ministre, a déclaré : « *il est important de sensibiliser à cette cause à un moment où l'euroscpticisme et le populisme progressent.* ». Du Bernard Guetta pur jus : amalgame rapide et confus, mais non gratuit. Madame la ministre qui déclara que tout se joue à l'échelle

de l'Union européenne, notamment *l'humanisation de la mondialisation*, fut ravie. Et, Christophe Béchu, tout en reconversion politique, a applaudi des deux mains (plus fort de la droite).

Une obligation laïque

Qu'un lycée européen informe sur les institutions européennes, rien de plus normal, mais si le sens politique de l'Union européenne est abordé, sa présentation doit être pluraliste. La politique n'est pas une science dure fondée sur des savoirs établis. Former sans conformer, sur des disciplines relevant d'idéologies, implique des approches plurielles. C'est une obligation d'un enseignement laïque neutre. Un établissement privé sous contrat doit s'y plier comme un établissement public. Il n'a pas à se soumettre à des injonctions gouvernementales. La tentation d'un pouvoir politique, surtout de tendance monarchique, de mettre l'école à son service n'est pas nouvelle. Condorcet, après le règne des Bourbons, avait souligné ce danger. Lors de son rapport sur l'instruction publique à l'Assemblée législative, en 1792, il déclarait : « *Enfin, aucun pouvoir public ne doit avoir l'autorité ni même le crédit, d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés.* ». Un gouvernement d'une République laïque devrait se souvenir de ce commandement émancipateur par rapport au pouvoir. À titre



d'exemple, les sept personnes qualifiées au Conseil supérieur des programmes ne devraient plus être désignées par le Ministre de l'Éducation nationale. Une commission composée de personnes reconnues compétentes dans le domaine de l'enseignement, élargie à des représentants des praticiens, pourrait choisir les membres de ce Conseil. Il n'est pas certain que Sa Majesté Emmanuel y pense. Il serait étonnant que son chambellan Blanquer le lui souffle. Condorcet n'est pas la tasse de thé des membres de l'Institut Montaigne.

Jack Proult

Sauf votre respect

Sous les ors du château de Versailles, le Président Macron a décrété que la laïcité était le respect réciproque. Autrement dit si les religions respectent la République et ses lois, la République respectera les religions et se chargera de les faire respecter. République et religions sur le même plan en quelque sorte. Le Président revisite la loi de 1905 en la tordant. Son article 1 garantit seulement le libre exercice des cultes au nom de la liberté de conscience. La loi de séparation des Églises et de l'État n'assure en rien le respect des dogmes religieux. La République doit laisser dire s'il n'y a pas troubles à

l'ordre public, mais peut aussi combattre et condamner ce qui est dit. Toujours aussi ambigu le Président, chanoine de Latran, quand il s'agit de laïcité. En l'occurrence, il ajoutera de la confusion entre liberté d'expression religieuse dans la société civile permise par une République laïque et un respect civil qui serait obligé à l'endroit de comportements politico-religieux. Catherine Kintzler pose les termes de ce malentendu souvent volontaire ; « *Au prétexte que la société civile n'est pas tenue par le principe de laïcité, au prétexte que l'expression religieuse en son sein est licite, faut-il prétendre que le res-*

pect de cette expression doive se traduire par le silence de toute critique et de toute désapprobation à son égard ? ». À cette question, la réponse de la philosophe est négative. Si l'affichage religieux est licite dans la société civile sa critique l'est aussi. Le droit à la désapprobation, à la moquerie, à la caricature des religions dans la société civile d'une République laïque est la réciproque logique de leur droit à s'y exprimer. Sauf, votre respect, aucune religion ne doit en être exemptée ; qu'elle soit adulée par la droite ou protégée par une partie de la gauche.

J. P.

Laïcité

Un nouveau paradoxe de Macron : *Religion du marché et spiritualité*

La presse, dans un régime démocratique et même si elle n'est pas franchement de gauche, a ceci de bon : elle peut nous révéler des aspects critiques du capitalisme ou de ses représentants auxquels on n'aurait pas été attentifs sans elle. C'est ainsi que je viens d'apprendre, par *Le Monde*, que Macron avait une dimension « spirituelle » que j'ignorais et qui n'était pas vraiment présente dans son livre programmatique *Révolution* !

Je développe un peu. Il serait habité par une dimension de « transcendance religieuse » et celle-ci se traduit par une conception de la politique qui est « mystique » ; et il est capable d'affirmer au surplus, dans ce cadre, qu'il « ne sépare pas Dieu du reste » (interview dans un JDD de février 2017), le reste étant la politique économique qu'il refuse de juger sur un plan moral, comme Comte-Sponville déclarant le capitalisme « amoral » dans un de ses livres. D'où une dimension « messianique », à teneur religieuse, de son engagement selon l'historien des religions, P. Portier, que je n'ai pas non plus remarquée vraiment dans son programme, sauf à la situer dans un appel fervent à la liberté des chances

individuelles de réussite qu'il entend réaliser... et que tout, dans son programme néo-libéral rend impossible. Drôle de messianisme... qui se déploie alors sur le plan d'une stricte immanence : celui qui nous annonce un bonheur collectif à travers le triomphe de la libre entreprise ! Sauf qu'il y a un sens profane de ce terme, qui consiste à nous faire croire en des lendemains qui chantent et qui ne viendront pas !

Laïcité communautariste

Son inspiration spirituelle se traduit cependant et concrètement par de multiples signes de faveur à l'égard des religions, qui outrepassent la notion de laïcité sur laquelle repose notre République. L'idée qu'elles peuvent se manifester dans l'espace

public et jouer un rôle social positif dans la Cité l'amène à professer une « laïcité de reconnaissance » (P. Portier toujours), toute proche d'une laïcité communautariste, avec tous les dangers dont elle est porteuse et qui ne correspond pas à la Loi de 1905 qui préconise la neutralité dans ce domaine. Par ailleurs, il y a sa présence officielle à de

Multiples signes de faveur à l'égard de la religion

nombreuses manifestations religieuses ou encore cet appel récent aux protestants dont il affirme qu'il « attend beaucoup d'eux ». En quoi est-ce son rôle de s'exprimer ainsi ? Il contrevient, par conviction, peut-être, ou souci tactique, sûrement, à son rôle de



président d'une République qu'il est censé incarner fidèlement, sauf à se mettre hors la loi.

Religion du marché libéral

Or le paradoxe et même, il faut le dire, la contradiction scandaleuse, est que c'est le même homme qui professe et pratique une religion du marché libéral, proprement inhumaine et de plus en plus injuste par les temps qui courent. Je ne développe pas ce point tant il est évident : il met en œuvre une « contre-révolution libérale » d'un ampleur inouïe, qui porte atteinte à l'humain en tant que tel. Celle-ci prend la forme explicite, dans les valeurs dont il se réclame, d'une valorisation absolue de l'économie marchande dont on ne voit pas le moindre

rapport avec les valeurs qui pourraient être liées à la référence à une transcendance religieuse : manifestement, il a oublié P. Ricœur et son personnalisme chrétien qui le situait à gauche. Certes, l'histoire des Églises dans leurs rapports avec la politique est terriblement compliquée et massivement en conflit avec l'idée d'émancipation humaine, on ne saurait revenir sur ce point. Mais elle a pu comporter des moments progressistes, comme à l'époque de la théologie de la libération, moments progressistes dont notre président pourrait avoir conscience et dont il pourrait, après tout, s'inspirer.

Camouflage et distraction

Or ce n'est pas du tout ce à quoi Macron fait allusion ou ce sur quoi il se base dans ses positions publiques. Il n'a en vue, soyons clairs, que la religion comme « arôme spirituel » d'une société injuste, qu'il ne critique jamais dans ses fondements, « arôme spirituel » qui permet de l'embellir et de la faire accepter puisque son injustice a été occultée. La spiritualité a ainsi remplacé la morale en politique. Celle-ci fonde une critique normative du projet néo-libéral qui est celui de Macron, et plus largement du capitalisme comme tel ; celle-là le justifie en étant indifférente à son égard sur ce plan moral, voire en l'exaltant

en lui-même. Bref, on peut dire que la religion du marché a remplacé la religion tout court et elle ne fait appel à cette dernière que pour camoufler la précédente ou nous en distraire.

Yvon Quiniou, philosophe

NDLR : article fait avant la prestation au collège des Bernadins et la visite au Vatican. Article encore plus d'actualité.

une histoire peu glorieuse à Saint Rémy-en-Mauges

Cela ne manque pas de sel de me voir attribuer, à moi prêtre-ouvrier, pur produit de l'école catholique du primaire au supérieur, de la part d'une académicienne, laïque, revendiquant son athéisme, la distinction « d'églantinard d'honneur », ainsi qu'à mon ami Bernard décédé il y a quatre ans, dans son livre récent « L'églantine et le muguet ». On a pu échanger amicalement lors de la soirée du 15 juin à la Maraichère à Trélazé, où son père fut instituteur dans les années 1930. Je suis sans aucune honte ancien élève, comme La Réveillère-Lépaux, du petit séminaire de Beaupréau, cette obscure métropole de l'idiotisme des Mauges » suivant son expression qu'elle rappelle.

En lisant ce livre qui m'a fort intéressé, beaucoup de souvenirs me sont revenus de cette désastreuse guerre scolaire qui a déchiré les Mauges. Je suis originaire de St Rémy-en-Mauges, ou, au début du siècle dernier, n'existait qu'une école publique pour les garçons. Mon père et plusieurs prêtres furent élèves de Monsieur Macé, puis plus tard de Monsieur Potet. Dans les années trente, le curé, qui à défaut de sainteté, ne brillait pas par son intelligence, entreprit de créer une école dite « libre ». C'étaient sans doute aussi dans les directives diocésaines. Cette école de garçons a été ouverte en 1932. À St Rémy, pays de la chrétienté, tout le monde était pratiquant. Le curé fit obligation à tous les parents de mettre leurs garçons à la nouvelle école, sous peine d'excommunication. La plupart s'exécutèrent. Seuls quelques récalcitrants résistèrent, en particulier ceux

qui pour leur fils, en dernière année se présentait au certificat d'études. Un des vieux prêtres de St Rémy, décédé il y a quelques années, m'a raconté que ses parents, petits paysans, plutôt pauvres, l'avaient laissé à l'école publique. Le propriétaire de leur ferme a menacé de rompre leur bail. Ils ont eu peur, du jour au lendemain, en pleine année scolaire, il a été transféré de l'école publique à l'école catholique. Des artisans et des commerçants sous la pression ont perdu des clients. Le dépositaire de journaux s'est vu retirer le dépôt de la presse chrétienne. Division dans la paroisse et la commune. Brusquement, l'école de Mr Potet, dont ap-



paremment tout le monde était satisfait, s'est vidée et ne s'en est jamais relevée. Du temps de mon enfance, pendant la guerre et l'après-guerre, quelques familles, les plus pauvres, fréquentaient l'école publique. Dans les années 1950, il ne restait plus qu'un élève, puis elle fut fermée définitivement quand il y eut

14 ans. La jeune institutrice, nommée pour son premier poste, était au ban du village. Tristesse ! Que de souffrances inutiles.

Mémoire occultée

Dans les années 1990, une équipe entreprit de faire un livre sur St Rémy-en-Mauges, « Chronique d'un village des Mauges » (270 pages). Évidemment pas un mot sur cette histoire, sauf quand même une page et demie à Mr Potet, « un enseignant passionné dont quelques-uns se souviennent ». Cet homme « a marqué profondément les enfants qui ont passé leur primaire dans son école ». Pour le reste, aucune allusion. Je crois que la plupart ne sont pas fiers de leurs comportements. Comme chante Brassens « L'Évangile, ils l'avaient pas lu ». Moi-même, j'ai été amené à faire un article dans ce livre sur mon ordination sacerdotale à St Rémy à Noël 1959, mais pour leur dire ce que j'étais devenu, au-delà de ce qu'ils m'avaient transmis, en rencontrant d'autres milieux et cultures, en particulier les deux adversaires traditionnels, les laïques et les communistes : « un métis », « un mélange de cultures différentes, celle des Mauges et celle des autres que nous avons parfois méprisés et dévalués »

Réparation minimale qui me console quelque peu : j'ai appris que, bien longtemps après, une équipe d'anciens élèves fugitifs de Mr Potet, ont pris l'initiative d'aller rendre visite à leur vieux maître, retiré dans la banlieue d'Angers, pour lui demander pardon au nom de la commune de St Rémy. Ils ont été reçus à bras ouverts.

Jo Pineau

L'enseignement catholique toujours influent

Danièle Sallenave, dans son livre *L'Églantine et le Muguet*, explique très bien comment les hobereaux et la droite catholique ont exploité le traumatisme de la guerre de Vendée pour ancrer les Mauges rurales dans une tradition hostile à la République et à son école. Sous la pression conjointe des nobliaux, des propriétaires terriens et du diocèse les écoles publiques créées suite à la loi Guizot de 1833 ont disparu. Les filles, les premières, les ont désertées, puis ce furent les garçons. Jo Pineau (article ci-dessus) situe sa triste histoire vers les années trente. L'offensive de l'enseignement catholique se

perpétua bien au-delà. Après les mauvaises habitudes données par la politique scolaire de Pétain, être nommée jeune institutrice dans les Mauges après la guerre était, si on ose dire, un calvaire. Plus près de nous, des maires ont usé soit de leur honorabilité (Gesté) ou de leur situation d'employeur (Andrézé) pour s'opposer à la réouverture d'écoles publiques fermées. Hors quelques exceptions (Coron), les élus sont moins hostiles à l'ouverture d'écoles publiques. Le maire de la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges s'est même déclaré favorable à une construction immédiate d'un collège public

dans sa cité. Mais du passé et de ses privilèges, l'enseignement catholique ne veut pas faire table rase. Le diocèse s'est vigoureusement opposé à la création du lycée public des Mauges. Puis, plus récemment, il a usé de son entregent politique pour différer la construction du collège public dans la commune de son ancien séminaire. Bon courage au *Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges*.

J. P.

Féminisme

Augustine Girault-Lesourd, progressiste angevine

Le parcours d'Augustine Girault Lesourd se déroule dans un Anjou dominé par les « Blancs » depuis la fin de la Révolution, mais où existe, à partir des années 1830, un milieu progressiste républicain autour de figures comme l'avocat, Grégoire Bordillon.

Héloïse Augustine naît en 1810, fille de Marie Ursule Cavour et d'Auguste Lesourd Delisle, d'une riche famille angevine d'imprimeurs d'indiennes. Elle porte d'abord le patronyme de sa mère que son père n'épouse qu'en 1816, légitimant l'enfant. D'abord dans la marine, puis employé à la préfecture de police de Paris, Auguste Lesourd est finalement conservateur du canal de l'Oise à Compiègne. Augustine reçoit une solide instruction. D'une famille d'indien(ne)s, elle a le goût de l'art et du dessin, étudie la peinture en s'inspirant des ouvrages de botanique de son père puis est élève d'un peintre de fleurs. Elle est récompensée pour ses tableaux en 1838, lors d'expositions à Angers et à Paris.

Des rencontres

Son engagement commence à partir de son mariage en 1838 avec René Girault, originaire de Saint-Georges-des-Sept Voies dans le Maine-et-Loire où il est propriétaire et passionné d'agronomie. Ainsi Augustine entre en contact avec les milieux socialistes saint-simoniens et fouriéristes que son mari, intéressé par les questions sociales fréquente depuis le début des années 1830. À St Georges-des-Sept-Voies, le couple est voisin de Grégoire Bordillon, républicain angevin, fondateur en 1832 du Précurseur de l'Ouest, d'Eugène Bonnemère fouriériste et d'Achille Rousseau saint simonien. Les deux époux qui se font désormais appeler Girault Lesourd fréquentent les milieux progressistes angevins mais aussi ceux de Nantes, notamment le Docteur Ange Guépin et sa femme Floreska devenus des amis. Si Augustine continue la peinture, sa vie est désormais marquée par ses engagements politiques et sociaux.

Engagement international

Après un voyage en Algérie en 1858 avec son mari et son fils, elle rédige « *Souvenirs d'Algérie* » publiés en 1860 sous le pseudonyme d'Anne Gael s'intéressant en particulier à la condition féminine. En 1859, après le décès de son fils à 19 ans, elle publie dans *La Vie Humaine*, journal maçonnique, diri-

gé par le fouriériste Riche Gardon, un long poème « *Derniers conseils d'une mère à son fils* » où elle indique les qualités attendues d'un jeune homme : vertu, travail, respect de la vieillesse et des femmes. Après ce deuil, Augustine consacre sa vie à défendre ses idées aux côtés de son mari et de leurs amis républicains. Soutenant les Polonais écrasés par la Russie, elle écrit en 1863, les paroles d'une pièce musicale, *La Polonaise !* Elle prend parti pour l'unification italienne et adresse à Garibaldi : « *le Livre des enfants et adolescents* », dédié « *aux petits enfants du Général Garibaldi* ». Elle se mobilise pour l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, lançant une souscription pour une médaille à la veuve d'un militant abolitionniste américain John Brown. Seul le journal ou-



vrier *La Coopération* a accepté cette initiative soutenue par Victor Schoelcher, Victor Hugo, Louis Blanc. La militante féministe André Léo relaie l'initiative dans la revue *Les États-Unis d'Europe* louant Anne Gaël qui « *du fond de sa province d'Anjou* » défend son idée malgré les critiques.

La cause féministe

Alors que de plus en plus de jeunes filles aspirent à faire des études, alors qu'en 1861, Julie Victoire Daubié est la première femme reçue au baccalauréat, Augustine prend parti dans la polémique qui anime la presse en 1866-67 sur l'accès des femmes aux études médicales. En 1868, son ouvrage : « *La femme médecin, sa raison d'être au point de vue de la morale, du droit et de l'humanité* » reprend les idées développées dans sa correspondance avec J. Duval, déjà publiées

dans le journal de ce fouriériste et dans celle échangée avec le Dr Guépin. Elle s'appuie sur l'exemple de la première femme médecin aux États-Unis en 1852, Elizabeth Blackwell, défend la nécessité d'une instruction solide pour les filles comme pour les garçons et critique le rôle trop grand des religieuses comme gardes malades. Le livre, qu'elle envoie à V. Hugo, est salué pour son engagement envers les femmes par les fouriéristes. Son amie Floreska Guépin le défend auprès de Michelet. En 1875, la première femme française médecin sera Madeleine Brès.

Bibliothèques populaires

Comme beaucoup de progressistes, le couple s'investit dans les questions d'éducation populaire. En 1865, il offre à l'administration scolaire une somme de 50 francs afin d'organiser un concours pour récompenser les meilleurs élèves des écoles communales, initiative reprise par le Conseil général. Membres de la société Franklin qui encourage la création de bibliothèques populaires, ils mettent à disposition des habitants de la région des ouvrages de leur propre bibliothèque. Dans son bilan de la création des Cercles en 1869, Jean Macé dit « *que Madame Girault-Lesourd a imaginé l'été dernier, un moyen d'une initiation plus facile pour préparer l'établissement d'une bibliothèque communale à St Georges-le-Thourel Maine-et-Loire où elle va passer la belle saison* ». Elle a choisi des livres de sa bibliothèque, les a inscrits sur un registre et les a mis en circulation dans la commune en les prêtant aux enfants.

Ce militantisme se prolonge au début des années 1870 par des publications électorales destinées à répandre les idées républicaines dans les campagnes. Après le décès de son mari en 1882, Augustine consacre une partie de sa fortune à la création d'un orphelinat laïque pour filles rue Vauvert à Angers et elle meurt en 1890. Augustine fut ainsi une militante républicaine sous le Second Empire, défendant l'égalité dans l'instruction quel que soit le sexe ou la catégorie sociale.

Marie-Anne Guéry

Sources :

articles Marie Françoise Bastit-Lesourd, sites web : charlesfourier.fr ; elle aussi.wordpress.com

L'avortement un échec ? Non, monsieur l'élu !

Mercredi 30 mai 2018, 67% des citoyens irlandais.es a voté pour une dépénalisation de l'avortement, une victoire pour les Européennes !

Sur les antennes de RCO, émission de « Des Hauts et débats », Maxence Henry, un élu Les Républicains de la Municipalité d'Angers, conteste cette victoire. « Un avortement est toujours un échec, 200 000 avortements en France, c'est 200 000 échecs »

Maxence Henri semble méconnaître le souhait de nombreuses femmes, comme si toutes les situations étaient identiques. Faire le choix d'un avortement est une grave décision, réfléchie et pas toujours vécue comme un « échec » mais plutôt comme une délivrance. Pour des femmes considérées uniques responsables des conséquences de la relation sexuelle, choisir d'avorter serait-il, pour l'élu angevin, un « échec » et quelque part une punition ? La possibilité donnée aux femmes de poursuivre ou non une grossesse non souhaitée remet en cause un certain ordre patriarcal et traditionaliste cher aux réactionnaires. La place et le rôle des femmes dans nos sociétés, la domination du masculin sur le féminin sont ainsi légitimés. Tout ce qui pourrait contester cet

**NOTRE
CORPS
VOUS
APPARTIENT**

ordre établi est alors rejeté. Ce refus traduit la peur de ce qui pourrait remettre en cause un système de pensée structuré sur conjugalité et maternité. L'outrage est que des femmes dissocient ostensiblement et publiquement sexualité et procréation. Faire l'amour pour le plaisir, monsieur Maxence Henry n'aimerait-il pas ?

La loi pour le libre accès à l'avortement existe en France

Simone Veil, que l'on ne peut pas qualifier de féministe, a marqué des générations de femmes et d'hommes par sa détermination à porter et à faire adopter la première loi en 1974 autorisant l'avortement en France. Attaquée violemment au sein d'une assemblée nationale très majoritairement masculine et

Les plus exposées au danger étaient les plus démunies

réactionnaire, elle n'a jamais transigé sur ce point fondamental « *l'avortement est un choix qui doit appartenir aux femmes* ». En refusant de fermer les yeux sur la situation vécue chaque année par des dizaines de milliers de femmes contraintes d'avorter dans la clandestinité et dans des conditions sanitaires dangereuses, Simone Veil, par humanisme, a contribué à lever l'hypocrisie sur la pratique des avortements clandestins. Elle a mis fin ainsi à une profonde injustice. Les femmes de tous milieux ont avorté au risque de la prison ou la mort, avec la loi elles peuvent avorter sans danger. À cette époque les femmes les plus exposées au danger étaient les plus démunies : celles qui n'avaient pas les moyens d'aller en Angleterre, qui n'avaient pas connaissance des réseaux de désobéissance civile, comme le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) et le Planning familial qui pratiquaient des avortements sécurisés de manière illégale. Le Planning familial ne le répètera jamais assez : « *L'accès à l'avortement est un droit : celui d'être maître de son propre corps, de choisir sa vie, de poursuivre une grossesse (ou pas) et de décider seule (ou avec son partenaire). C'est un droit fondamental des femmes. Il doit être accessible à toutes les femmes* » Libre à chacune de pouvoir choisir ! En 2011, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Parlement Européen adoptait deux résolutions. L'une sur la réduction des inégalités de santé : « *l'Union européenne et les États Membres doivent garantir aux femmes un accès aisé aux moyens de contraception ainsi que le droit à un avortement sûr* », l'autre sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne, insistant sur le fait que « *les femmes doivent avoir le contrôle de*

leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement ».

Toujours objet de luttes

Malgré les lois, l'actualité, en France, nous rappelle que nous devons être vigilants sur ces acquis qui demeurent fragiles et qui sont toujours remis en cause. De multiples attaques des anti-choix : au détour d'une petite phrase ou par la présence d'un commando s'attaquant au centre IVG, de manifestations dans la rue, de sites internet véhiculant de fausses informations (c'est un délit d'en-trave même sur internet), de centres saturés



ou qui ferment faute de médecins acceptant de pratiquer l'acte. Le centre IVG de Sablé sur Sarthe vient de fermer pour cette raison. Toutes ces entraves contribuent à culpabiliser les femmes pour les faire revenir sur leur décision première. En Europe et dans le Monde l'avortement est toujours l'objet de luttes pour qu'il devienne un droit, et un droit effectif pour toutes les femmes. En 2018, dans le Monde la réalité c'est 25 millions d'avortements illégaux chaque année et une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin. Où est l'échec monsieur Maxence Henry ?

**Catherine Battreau
Le planning familial 49**

Les sites pro-choix :
le site gouvernemental ivg.gouv.fr,
la plateforme « Libres de nos choix »
et le numéro vert national « Sexualités,
contraception, IVG » 0800 08 11 11

Pognon de dingue ?

Personne n'a échappé à la saillie du Président de la république grâce à son service communication et aux médias dominants. S'en est suivie une avalanche de commentaires journalistiques maniant quelques chiffres en dizaines de milliards sans autre précision et des comparaisons biaisées avec d'autres pays européens. Dans ce contexte, il paraît opportun de rétablir quelques vérités.

On s'appuiera pour cela sur un rapport publié le 21 juin 2018 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique (Drees), service du ministère des Solidarités et de la Santé.

Cette étude analyse les évolutions observées des comptes de la protection sociale de 2012 à 2016 et présente un éclairage approfondi consacré à l'effort social de la nation au service de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette étude est complétée d'une actualisation de l'appréciation des Français quant au système de protection sociale fondée sur la dernière vague du Baromètre d'opinion de la Drees à partir d'une enquête auprès d'un échantillon de 3000 personnes.

À partir des éléments chiffrés et analysés par la Drees, on contestera trois idées reçues

Idée reçue numéro 1 : les prestations sociales explosent

Les sommes évoquées par le Président de la république, soit 57 milliards pour l'année 2016 ne concernent pas uniquement les minima sociaux mais incluent d'autres prestations comme la prime d'activité, les aides des centres communaux d'action sociale (11,9 milliards), les prestations logement (10 milliards) et familiales (6,4 milliards). Pour les seuls minima sociaux (notamment le RSA, l'allocation «adultes handicapés» ou le minimum vieillesse), les dépenses étaient la même année 2016 de 26,6 milliards d'euros. À rapprocher de ce que reverse l'État aux entreprises chaque année en crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) soit 20 milliards d'euros.

Idée reçue numéro 2 : la France fait moins bien que ses voisins européens

Avec 32% de la richesse nationale française consacrée aux prestations sociales, la France arrive en tête des 27 pays de l'UE, tout juste devant le Danemark (31,1%) et la Finlande (31,1%).

Si l'on abandonne le rapport au PIB comme

base des termes de comparaison, la réalité est bien différente. Prenons ce que dépense chaque année un pays en prestations sociales par habitant, instrument de mesure reflétant au plus près la réalité, la France n'arrive qu'en sixième place avec 10 500 euros par habitant derrière le Luxembourg (15 342 euros) ou le Danemark (14 900 euros).

Grâce à ces prestations sociales, la France a réussi à faire baisser son taux de risque de pauvreté de 0,3 point, mieux que la moyenne de l'UE. S'agissant du taux de risque de pauvreté monétaire, celui-ci est de 13,6%. C'est mieux que la moyenne européenne (17,3%), que la Suède (16,2%), l'Allemagne (16,5%) ou l'Italie (20,6%).

Idée reçue numéro 3 : les Français veulent moins de « pognon » pour les plus pauvres

D'après le baromètre de la Drees « l'idée selon laquelle l'État doit jouer un rôle prépondérant dans le système de protection sociale progresse ». La part des Français estimant que les pouvoirs publics n'en font pas assez est désormais de 65% en 2017 contre 58% en 2015 quand celle qui pense qu'on en fait trop est tombée à 5% contre 8% en 2015. 64% des Français interrogés considèrent qu'il faut augmenter le RSA. Enfin, 62% des personnes interrogées considèrent les sommes dépensées en matière de protection sociale comme normales et 22% comme insuffisantes et seulement 14% seulement jugent excessif la part du revenu national qui lui est consacrée. À la lumière de ces éléments chiffrés incontestables, on peut se demander quel sens donner aux déclarations du Président de la république.

S'agit-il à la fois de stigmatiser les pauvres et de prôner une meilleure efficacité des aides sociales ?

S'agit-il de préparer le terrain et les esprits en vue d'une réforme profonde des prestations sociales en durcissant leurs conditions d'accès au prétexte de rigueur budgétaire ? Nous aurons l'occasion d'y revenir quand seront connus les grands traits de la réforme à venir.

Jean-Louis Grégoire

En deux mots

L'autre pognon de dingue

Chaque année le magazine Challenges publie le classement des grandes fortunes de France.

Il serait dommage de priver les lecteurs de L'Anjou Laïque des résultats de ce classement. On y apprend d'abord que les 500 plus grandes fortunes de France disposent d'un patrimoine total de 600 milliards d'euros. À ce stade, difficile d'imaginer ce que représente une telle somme. Deux références pour se repérer un peu.



Bernard Arnault

Le budget annuel de l'État est de 329 milliards, soit la moitié du patrimoine des 500 plus fortunés.

Autre repère plus parlant : ces fortunes cumulées représentent 560 millions de SMIC mensuels.

Côté classement, dans les dix premiers, on trouve Bernard Arnault avec 73 milliards, le quatrième est Gérard Mulliez (groupe Auchan) avec 39 milliards au compteur, en huitième position figure Emmanuel Besnier (Lactalis) qui affiche une fortune de 12,5 milliards. La fortune des dix premiers du classement a bondi de 140% en seulement dix ans. Le nombre de milliardaires est passé d'une quarantaine en 2008 à plus de cent en 2018, comme quoi la crise financière des années 2008/2009 n'a pas produit les mêmes effets pour tout le monde.

Enfin, le ticket d'entrée pour faire partie des 500 plus riches de France a été multiplié par plus de dix entre 1996 et 2018. Il était de 13 millions, il est aujourd'hui de 140 millions.

Prélèvement à la source : les dessous d'une usine à gaz

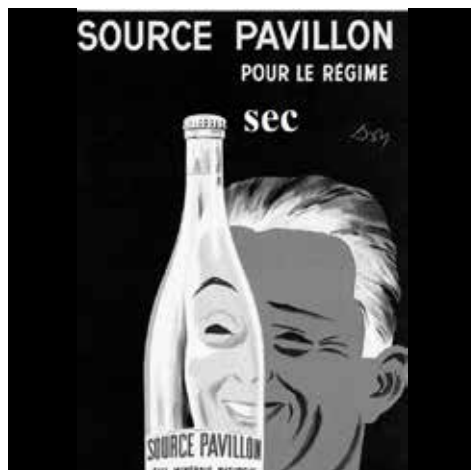
Le prélèvement à la source entrera en vigueur au 1er janvier 2019. La simplicité et la modernité de ce nouveau dispositif sont vantées par le gouvernement. Voyons ce qu'il en sera réellement pour les 17 millions de citoyens redevables de l'impôt sur le revenu.

Actuellement le recouvrement de l'impôt sur le revenu (IR) est assuré par les services du ministère de l'économie et des finances, la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Selon les dernières statistiques connues, 73% des contribuables ont opté pour le paiement mensualisé et 87% de ceux-ci procèdent par paiement dématérialisé.

Le taux de recouvrement, c'est-à-dire la proportion de l'impôt payé par rapport à l'impôt demandé ressort à 99%, ce taux est constant depuis 2005 et comparable à celui observé dans les pays qui prélèvent l'IR à la source. Comme le relève le rapport «Prélèvement à la source et impôt sur le revenu» publié par le Conseil des prélèvements obligatoires « l'amélioration du taux de recouvrement n'apparaît donc plus comme une raison majeure d'étendre la retenue à la source à l'IR ». Que va-t-il se passer au 1er janvier 2019 pour les salariés et pensionnés ?

L'impôt sera prélevé chaque mois directement sur les salaires et pensions à partir d'un taux déterminé sur la base des revenus de l'année 2017. Ce paiement n'est qu'un acompte, c'est en septembre 2020 que le contribuable sera quitte de son impôt 2019, après avoir rempli sa déclaration de revenu en mars 2019 et reçu son avis d'imposition. Contrairement à ce que peut laisser croire le nouveau dispositif, le montant mensuel du prélèvement ne s'adaptera pas automatiquement aux évolutions des salaires et des pensions. Chaque contribuable devra procéder



de lui-même, sur le site de l'administration, à la mise à jour de sa situation. Ainsi cette réforme présentée comme une simplification impose, en fait, un contact fréquent avec l'administration qui devra faire face à un inévitable afflux de demandes sur l'option de taux, les changements de situation et les régularisations alors que celle-ci a fait l'objet de 1200 suppressions d'emplois en 2017 et que 1648 suppressions supplémentaires sont prévues pour l'année 2018. Pourtant, selon un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, le prélèvement à la source n'entraînera pas « des économies de gestion significatives dans l'administration ».

Les effets réels

À l'évidence, le prélèvement à la source n'entraînera aucune simplification des tâches incombant au contribuable, bien au contraire. Il devra toujours remplir sa déclaration d'impôt chaque année et en plus signaler tout changement de sa situation à l'administration. En confiant aux entreprises le soin d'encaisser l'impôt, l'État se désaisit d'un droit régalien, celui de lever et d'encaisser l'impôt avec des conséquences prévisibles. Le risque que des entreprises

en difficulté ne reversent pas l'impôt est bien réel. L'exemple de la TVA est là pour le prouver, chaque année on évalue la TVA encaissée par les entreprises et non reversée au Trésor soit du fait de fraude, soit du fait de difficultés de trésorerie entre 11 et 14 milliards d'euros. Ainsi paradoxalement, le prélèvement à la source pourrait se traduire par une baisse du taux de recouvrement actuellement de l'ordre de 99% comme indiqué précédemment. À noter aussi qu'entre le prélèvement sur le salaire et le versement au Trésor public un délai va s'écouler qui pourrait aller, selon la taille des entreprises d'une semaine à quinze jours, voire plusieurs mois pour les petites entreprises. Cela représente au total entre 40 et 50 milliards de liquidités qui peuvent être mises gratuitement et plus ou moins longuement à la disposition des entreprises. On peut aussi voir dans la mise en place du prélèvement à la source les prémices d'une profonde réforme de l'impôt sur le revenu et sa fusion avec la CSG pour aller vers la fiscalisation des recettes de la protection sociale, notamment de la branche santé, et donc l'accélération du désengagement du patronat de ce financement par le biais de la disparition des cotisations actuellement versées par celui-ci. La possibilité offerte du choix d'un taux neutre ou de taux différents par chaque conjoint peut préfigurer la fin de la notion de foyer fiscal et du quotient familial ce qui entraînerait une augmentation de l'impôt pour 9 millions de foyers selon une étude des services du ministère des finances.

Le prélèvement à la source réduit l'impact citoyen de l'impôt sur le revenu et, pour tout dire, peut s'annoncer comme le début de la fin de ce vieil impôt, symbole d'un système redistributif.

Jean-Louis Grégoire

Dans les égouts d'Athènes

Alexis Tsipras a sauvé son pays ! Les médias s'en félicitent. Mais qu'en pensent les Grecs. On connaît les effets ravageurs de l'austérité radicale imposée au peuple grec depuis 2010. Ces effets concernent aussi la santé de la population. Des chercheurs l'ont mesuré de façon tout à fait originale en analysant les eaux usées rejetées par les 3 700 000 habitants d'Athènes, soit plus du tiers de la population de la Grèce. Ces analyses montrent qu'entre 2010 et 2014 la consommation de psychotropes a été multipliée par

35, celle d'anxiolytiques multipliée par 19 et celle d'antidépresseurs par 11. Les chercheurs ont aussi constaté une augmentation de la consommation des médicaments destinés au traitement de l'hypertension, des ulcères et de l'épilepsie. À l'inverse, il est noté une chute de la présence des antibiotiques et des anti-inflammatoires (28 fois moins). Cela est à rapprocher du budget des hôpitaux publics amputé de 26% entre 2009 et 2011 et de la baisse de l'achat des médicaments qui est passé de 4,37 milliards en

2010 à 2 milliards en 2014. Pour le responsable de cette étude « Tous les indicateurs socio-économiques sont fortement corrélés avec la somme des antidépresseurs (...). Le chômage, l'aggravation de la situation économique et l'impact du fort endettement des gens peuvent provoquer des problèmes de santé mentale ou les aggraver. ».

J-L. G.

Un autre mois de mai

Dix ans avant mai 1968, en mai 1958, des événements bouleversèrent le paysage politique français. Humiliée en Indochine, l'armée française refuse le même sort en Algérie. Profitant de la faiblesse des gouvernements de la IV^e République, elle se rebelle et complota ouvertement pour imposer le retour du général de Gaulle.

Depuis le 1^{er} novembre 1954, début de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, l'impuissance des gouvernements à y faire face génère une importante instabilité ministérielle. Le plus long d'entre eux, 16 mois, est dirigé par le socialiste Guy Mollet. Vainqueur des législatives de 1956 sur un programme de modernisation économique et sociale, de paix négociée en Algérie, il s'engage rapidement dans une politique répressive attribuant des pouvoirs de police à l'armée et créant une procédure de justice militaire. Il décide le rappel et l'envoi en Algérie de jeunes français ayant déjà effectué leur service militaire. Dans les faits la durée légale, 18 mois, passe progressivement à 24, 27 puis 30 mois. L'impopularité de ces mesures accentue le divorce entre la métropole et l'Algérie. Depuis la chute de Félix Gaillard, le 15 avril 1958, le pouvoir civil est vacant.

Le Comité de salut public

Pressenti le 8 mai 1958 pour devenir Président du Conseil, Pierre Pflimlin souhaite négocier avec le FLN. C'est un chiffon rouge pour les activistes d'Alger et l'armée. Les hauts gradés déclarent dans un message que *l'armée d'une façon unanime sentirait comme un outrage l'abandon de l'Algérie, patrimoine national. On ne saurait préjuger de sa réaction de désespoir.* À Alger, les activistes dirigés par l'avocat Pierre Lagayette convoitent le pouvoir comme les gaullistes de Léon Delbecq et Lucien Neuwirth qui agissent en liaison avec le ministre Jacques Chaban Delmas. Le 13 mai, profitant d'une cérémonie en hommage à

trois soldats fusillés par le FLN, ils poussent la foule à envahir le Gouvernement Général. Après quelques hésitations, le général Massu prend la tête d'un Comité de salut public qui exige la formation à Paris d'un gouvernement de salut public pour maintenir l'Algérie française. À 1 h 20 du matin, Pierre Plifmlin est investi.

Le retour de De Gaulle

Le 15 mai 1958 le général Salan, futur chef de l'OAS, investi des pouvoirs civils et militaires par Alger et Paris, lance un appel au général de Gaulle qui se déclare prêt à assumer le pouvoir, indice d'une connivence avec les émeutiers d'Alger. Il confirme dans une conférence de presse le 19 mai. Devant

le gouvernement de Charles de Gaulle l'obtient à une majorité confortable. À noter que Pierre Mendès France refusera la confiance expliquant : « *Je ne puis admettre de donner un vote contraint par l'insurrection et la menace d'un coup de force militaire.* » On retrouve dans ce gouvernement des gaullistes fidèles comme Michel Debré chargé d'écrire la nouvelle constitution, Edmond Michelet ou André Malraux, des caciques de la IV^e République, Guy Mollet, Antoine Pinay ou Pierre Plifmlin et des hauts fonctionnaires à des postes essentiels, Pierre Guillaumat aux Armées, Maurice Couve de Murville aux Affaires étrangères. De Gaulle dispose des pleins pouvoirs, du droit de légiférer par ordonnances et de la charge d'élaborer une nouvelle Constitution.

La naissance de la Ve République

Le 28 septembre 1958, par référendum, les Français approuvent à plus de 80 % la nouvelle Constitution. Le 3 octobre la Guinée qui avait voté contre se voit octroyer l'indépendance. Le 4 octobre la nouvelle Constitution est promulguée. Elle institue entre autres l'élection du président de la République au suffrage universel indirect. Le référendum d'octobre 1962 instituera le suffrage universel direct.

Conformément à la nouvelle Constitution le mandat de René Coty s'arrête. Il transmet sa charge, le 8 janvier 1959, au général de Gaulle élu président de la République le 21 décembre précédent. La Ve République commence.

Malgré l'apparence de la légalité on ne peut nier que le nouveau régime est issu d'un coup d'État militaire ou pour le moins d'une tentative. Dans un livre¹ que ne lui pardonneront jamais les gaullistes, François Mitterrand écrira : « *Du 13 mai au 3 juin 1958, de Gaulle a réussi un coup d'État.* »

Yves Mulet Marquis

¹ Le coup d'État permanent – François Mitterrand - Plon



la lenteur des discussions, en plein accord avec l'armée à Alger, avec Michel Debré et Jacques Foccart à Paris, les parachutistes basés à Calvi prennent le contrôle civil et militaire de la Corse le 24 mai 1958. Premier pas avant un coup de force sur Paris et l'arrestation des principales personnalités politiques. Devant la menace tout s'accélère. De Gaulle rencontre secrètement Pierre Plifmlin dans la nuit du 26 au 27 mai. Puis dès le 27 mai au matin il force la main à Pierre Plifmlin et à l'Assemblée nationale en déclarant : « *J'ai entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du pays.* » Devant la menace du putsch militaire Plifmlin démissionne le 28 mai. Le 29 mai René Coty, président de la République, fait officiellement appel à de Gaulle, *le plus illustre des Français*, tout en menaçant de démissionner si les parlementaires lui refusent l'investiture. Le 1^{er} juin

Bénéfices et emplois

Medef et gouvernement affirment que plus les entreprises font des bénéfices, plus elles créent des emplois. À vérifier. Les entreprises du CAC 40 viennent de déclarer leurs résultats pour le premier semestre 2018, ils sont excellents côté bénéfices mais beaucoup moins brillants côté emplois. Quelques exemples particulièrement significatifs. Michelin annonce pour ce premier semestre 917 millions d'euros de bénéfice et prévoit la suppression de 1500 emplois pour la période 2017-2021. Engie affiche 938 millions de bénéfice et 2500 emplois sont menacés en 2018-2019. BNP Paribas déclare 3,96 milliards de bénéfice et son « plan stratégique » prévoit la suppression de 5000 emplois pour la période 2016-2020.

Le député L.R.E.M Laurent Pietraszewski, rapporteur de la loi de ratification des ordonnances travail déclarait récemment : « Nul ne souhaite qu'une entreprise qui réalise un bénéfice (...) puisse en même temps licencier en toute impunité des salariés pour des raisons d'opportunité financière. ».

Inconscience, cynisme ou indignation de façade ?

A vous de voir.

J. L. G

"Humain, il est"

C'était le 16 juillet, liesse à l'Elysée, son hôte recevait l'équipe de France. Le soir, France 2 consacrait la majeure partie de son journal à cette réception. Et, comme pour tout événement politique majeur, la chaîne publique sollicita l'avis de sa pythie : Nathalie Saint Criq. À la question « *Comment expliquez-vous la réussite de cette communication élyséenne ?* ». La spécialiste es-politique, avec un large sourire, donne une réponse laconique et synthétique. « *Il (Emmanuel Macron) est profondément humain* ». C'est vrai, le grand public ne le savait pas encore, il a recueilli dans sa garde rapprochée Alexandre Benalla, durement licencié par Arnaud Montebourg. Le motif : Alexandre aurait tenté de fuir après avoir provoqué un accident de la route.

Pour qu'il suive un droit chemin, après cette faute vénielle, le frère Emmanuel, reclassa Alexandre dans un service d'ordre parallèle. Oui, Nathalie, *le Président est profondément humain* (pour ses proches).

Appel

À la lecture des épreuves, ce journal ne semble guère favorable au Président de la République (litote). Nous n'avons pas trouvé de volontaires dans l'équipe de rédaction pour prendre sa défense. Nous faisons appel aux lecteurs. Leur abonnement ne sera pas majoré.

Arbre de la laïcité



Devant la mairie d'Angers : coupé et brûlé. Pour répondre aux vandales, bas du front, qui agissent nuitamment, en toute lumière, faites abonner à l'Anjou laïque

« Le choix de liberté »

Au nom de ce choix, des députés LREM, au bon milieu du mois d'août, ont demandé la généralisation de l'autorisation d'ouverture des magasins le dimanche. Selon ces élus, cette liberté de faire des emplettes le jour du Seigneur se concilie à la liberté de travailler. En plus, elle permet à des employés d'augmenter leurs rémunérations. Oui, mais quand le dimanche deviendra un jour ouvrable quelconque que deviendront les primes ? La liberté de travailler le dimanche pourrait bien devenir une obligation sans que des avantages y soient liés. Procès d'intention ? Appâter, le poisson est une technique bien éprouvée. Elle n'est pas méconnue par celles et ceux qui se sont macronisés pour aller à la pêche aux voix. Le "ni droite ni gauche", n'était-il pas un leurre ?

Le règne de « Big Brother » (Big Brother a été popularisé par le romancier britannique Georges Orwell)

Des milliers de données informatiques sont aujourd'hui collectées et forment de gigantesques réservoirs d'informations. C'est ce que l'on appelle big data : c'est-à-dire un ensemble de données massives. C'est particulièrement le cas en Chine, où le système de collecte marche à tire-larigot ; non pas à des fins scientifiques, humanitaires, mais à des fins policières, à des fins de surveillance de la population. Car la notion de citoyenneté n'existe pas. Sans oublier la valeur marchande de cette collecte de données.

Le capitalisme numérique

L'ère du capitalisme financier s'enrichit aujourd'hui du numérique. Le marché offre trois grands types de prestations : la fourniture de données brutes, l'analyse de tendances (ou de résultats sur la base de données brutes) et un service d'intermédiaires entre partenaires commerciaux (source : Courrier International N° 1458). Le marché noir s'en mêle évidemment. Parce que la notion de données n'est pas définie. Et cela y compris dans le Règlement européen sur la protection des données personnelles qui viennent de rentrer en vigueur depuis le printemps 2018.

Le roman 1984...

Le romancier Georges Orwell décrit une société totalitaire où tous les gens sont observés à travers des télécrans au service du Big Brother qui peut surveiller le moindre geste, la moindre parole dans une perspective policière. Big data paraît beaucoup plus doux en s'intéressant aux goûts culinaires, au style vestimentaire de chacun, de notre type de logement et de nos déplacements, notre trajet quotidien, nos moyens de transport etc....

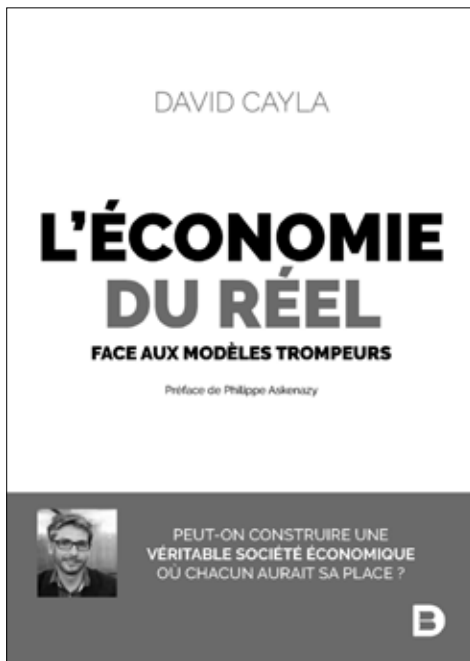
En Chine déjà, le crédit Sesame, qui accorde des prêts aux particuliers, évalue l'éventuel demandeur dans chaque domaine : son historique d'emprunteur, son attitude à tenir ses engagements d'emprunteur, ses caractéristiques personnelles, ses préférences et son comportement, ses relations sociales. Selon le site du Quotidien du peuple, les méga données sont aussi importantes que les fusils (armée) et la plume (la propagande). Ainsi les citoyens (sic) seraient psychologiquement ligotés. Ne serait-ce pas le monde décrit dans un roman de 1984 ?

J.P. Brachet

Un livre pertinent, pour tous

David Cayla vient de publier un nouvel ouvrage : « **L'économie du réel face aux modèles trompeurs** ». Un néophyte en économie intéressé par la politique peut-il en tirer profit ? Certainement, surtout s'il s'insurge contre les inégalités sociales, surtout s'il ose croire qu'il y a des alternatives au système en vigueur.

L'essai est tout à la fois pédagogique et culturel. Le décalage entre des modèles théoriques supposés scientifiques et le réel est démontré à partir d'exemples pris dans les aléas des productions agricoles (lait, beurre, fruits et légumes). Dans ces cas précis, la « main invisible » du marché censée réguler l'offre et la demande ainsi que le juste prix est prise à défaut. Pour le marché du travail, elle est tout aussi inopérante pour déterminer un salaire équitable. Des défaillances d'un marché livré à lui-même, les adeptes de la théorie économique dominante en n'ont cure. Ils arguent même que les écarts entre leurs prévisions et le réel sont générés par des éléments perturbateurs.



Les institutions et les syndicats en seraient le noyau dur. L'inefficacité prédictive ne proviendrait pas d'un défaut du modèle libéral, mais d'un empêchement à sa pure application. David Cayla ne dément pas le diagnostic, mais ne veut pas combattre les éléments « malfaisants » qui le faussent. Au contraire, il souhaite qu'ils soient pris en compte. Il plaide pour des approches économiques se rapprochant des sciences sociales pour que le réel n'échappe pas aux analyses. En même temps, il affirme, à l'opposé de la

doxa européiste, que des spécificités nationales il ne faut pas faire table rase.

Références et citations nourrissent le livre. Elles parleront aux spécialistes. Le néophyte retiendra principalement, renommée oblige, celles concernant Jean Tirole nommé par la banque de Suède. Cet économiste, très écouté par les libéraux, figure de proue de l'économie néoclassique, est un chantre de la « gouvernance ». Ce vocable très usité par les « modernes » se piquant d'économie politique est porteur de sens, au moins pour ceux qui l'ont promu. Le passage du gouvernement à la gouvernance est le basculement du règne de la loi à la régulation par la loi. La souveraineté s'y efface devant la technocratie. La commission européenne n'en serait-il un parfait exemple ? Il est permis de le penser bien que ce ne soit pas mentionné. Outre les démonstrations sur les trompeuses vérités assénées par les économistes orthodoxes, le lecteur pourra apprécier la genèse du marché et de la monnaie. L'histoire tend à prouver que rien n'est irrémédiable. Même, s'il n'a pas l'intention d'engager des études en sciences économiques, le curieux en politique ne sera pas déçu par le livre de David Cayla.

Des avis autorisés

Jacques Sapir a fait une recension de l'ouvrage de son collègue. Sans flagornerie, il en souligne l'intérêt. Pour cet économiste, les effets pervers de la mondialisation sont bien perçus. Il a apprécié la critique argumentée de « *l'obsession des tenants de ce modèle (néoclassique) pour ce qu'ils appellent la « concurrence » et qui est vue de manière idéalisée et non comme le rapport de force qu'elle est dans la réalité.* ». Jacques Sapir, plutôt habituellement avare de louanges pour ses confrères, trouve même la lecture du chapitre 2 réjouissante.

Philippe Askenazy, économiste, directeur de Recherche au CNRS, dans la préface du livre, en résume son esprit. "*Ses arguments (ceux de l'auteur) convergent vers une interrogation fondamentale : " Au fond, aujourd'hui à quoi sert le marché si ce n'est à faire accepter un système qui génère inégalités et frustrations " ?*

Pour cette raison, en effet fondamentale, la fin du livre ouvre des fenêtres sur d'autres politiques possibles.

J. P.

Humeur

Paroles, paroles sélection macronienne

Vous, vous souvenez, il n'était pas encore Président lorsqu'il avait évoqué l'analphabétisme d'ouvrières d'une entreprise normande.

Depuis nous n'avons pas cessé d'avoir, à travers ses réflexions diverses et variées, du Macron pur sucre :

- Je pense que des jeunes peuvent avoir l'ambition de devenir milliardaires.

- Si tu veux avoir un costume (sous-entendu, comme le mien), travaille.(à l'adresse d'un jeune).

- C'est dingue le pognon que l'on donne à l'action sociale.

- Avant de faire la révolution obtient un diplôme (dans son esprit il ne s'agissait pas du CAP de maçon), et appelle moi « Monsieur le Président » , en réponse à l'impertinent qui s'était permis de l'apostropher avec un « ça va Manu », pas très subtil en vérité.

Ne nous étendons pas sur la condamnation des fainéants. Et cette menace, digne de son ancien ami Benalla : « Qu'ils viennent me chercher ! » Prêt à en découdre comme un baroudeur, Monsieur le Président. Un commentaire ne s'impose pas, mais on peut deviner le portrait moral qu'un psychiatre établirait, de Monsieur le Président, à travers l'analyse des propos ci-dessus. La remarque du philosophe Alain Badiou, dans son livre, *On a raison de se révolter*. en constitue une esquisse : « Imposer l'idée qu'être riche, avec le profit et ses aises, mépriser ces ringards de pauvres, qui ne sont que des losers, devrait être non seulement possible mais nécessaire ».

Autre remarque, celle de Sandra Laugier, elle aussi philosophe, dans le numéro spécial de l'Obs, consacré à la bienveillance : « L'idéologie du premier de cordée ». La politique menée par Emmanuel Macron, dégage un mépris pour les gens en difficultés, un très faible souci pour les souffrances des jeunes, des pauvres, des migrants».

Jean Goblet

Alternatiba,

une promotion de la branche basque de la nébuleuse anthroposophique

Le réchauffement climatique s'accélère indéniablement. Le ralentir va nécessiter des moyens colossaux qui attirent les convoitises à tous les niveaux. Le lecteur trouvera ci-dessous quelques notes repères non exhaustives sur le mouvement Alternatiba qui a organisé cet été un Tour de France à vélo pour alerter sur l'urgence climatique.

En 2014, grande époque de Notre-Dames-Landes, le journal satirique nantais, La Lettre à Lulu rapporte que l'implantation du « village Alternatiba aura trouvé un public de curieux, et laissé perplexes quelques écologistes. Ce dimanche 28 septembre, on a trouvé de tout, des massages bouddhistes sur le trottoir, un bureau d'études assainissement qui fait sa retape, des parents d'élèves vantant des thérapeutes new-age et des bouquins de la librairie ésotérique voisine, » etc.

Alternatiba et l'anthroposophie

Alternatiba est né de l'association BIZI créée en 2009 au Pays Basque, pour agir face « aux défis mondiaux du changement climatique et du pic pétrolier. » Ce lien organique est confirmé dans un article de Médiapart paru le 4/08/2018 mais on peut s'étonner que ce médiateur spécialiste de l'investigation, n'aborde pas ceux avec l'anthroposophie. BIZI s'est dotée d'une école primaire alternative, dénommée BIZI TOKI (à Béguios 64), qui est bien une école (hors contrat) Steiner Waldorf. Elle organise aussi des débats sur cette pédagogie et recommande la lecture des ouvrages anthroposophes ! Le plus pervers est sans doute sa documentation en langue basque vantant les mérites de l'école, non disponible, « a priori, » en Français : « Philosophie : Cette pédagogie vient du penseur autrichien Rudolf Steiner [...] En bref, [cette pédagogie] implique une éducation personnalisée qui permet le développement de sa propre capacité par la créativité et le mouvement dans un champ libre. » (A.L. a déjà évoqué

ces thèmes dans ses n°118 & n°121). Alternatiba promeut les écoles Steiner à Lille, à Toulouse, à Mulhouse...

Alternatiba et la NEF

Après 2015, Alternatiba 2018 est la 2ème édition d'un événement vélocipédique à étapes qui a pour objectif de mobiliser pour "faire face au dérèglement climatique." À celle d'Angers, des partenaires associatifs l'accueillaient le 9 juillet au héron carré. Parmi les villes étapes, naturellement Vaulx-en-Velin (69) la ville du siège de la Nouvelle Économie Fraternelle (la NEF une des banques anthroposophes), soutien logistique et financier de la branche crowd funding pour lever environ 70 000 € auprès de ses adhérents. En mars 2015, Alternatiba faisait la promotion de la venue à



Pau de Philippe Le Conte, ancien patron de NEF et l'un des principaux patrons actuel de l'Anthroposophie, pour une conférence intitulée « Le Capital, et l'Homme du XXI^e siècle » BIZI comme Alternatiba invitent bien les militants à placer leurs économies à la NEF, Médiapart dans un autre article paru le 01/08/2018 évoque aussi un financement de fondations privées mais sans plus de précision (dommage !). Ce même article évoque ; les enquêtes de 2 doctorants de l'université de Picardie qui précisent entre autre ; « Ce qui est notable, c'est la mise à distance permanente de l'idéologie et des clivages politiques », et d'un sociologue nantais qui regrette qu'Alternatiba ait mobilisé « un peu au détriment d'une critique plus chirurgicale des logiques sociales qui entraînent ce désastre écologique. »

On comprendra mieux ces remarques après la lecture du long article du journaliste Jean Baptiste Malet paru dans le *Monde diplomatique* de Juillet 2018, intitulé, « L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme. » Quelques extraits : « Quoi de commun entre l'agriculture biodynamique, une école à la pédagogie atypique, une grande entreprise de cosmétiques, un investissement dans une ferme éolienne ? Tous sont liés à l'anthroposophie, un courant spirituel fondé au début du XX^e siècle par Rudolf Steiner. Discret mais influent, ce mouvement international dispose de relais économiques et politiques... jusqu'au sein du gouvernement français.... »

« De son vivant, Steiner a doté son mouvement spirituel d'une vision du monde, d'une esthétique, de lieux de socialisation, d'un culte, d'une médecine, d'une agriculture, d'une diététique, d'écoles. Un siècle plus tard, l'anthroposophie est un empire avec respectivement 14 milliards et 4 milliards d'euros d'actifs. » Ce journaliste remet le couvert dans le numéro d'août 2018 du *Monde diplomatique* avec un article de deux pages sur Le système Pierre Rabhi.

Des anthroposophes en Anjou

L'un des « papes » internationaux de ce groupe est une figure locale, Nicolas Joly, vigneron de la Coulée de Serrant qui pratique la viticulture biodynamique, approche viticole farfelue décrite en détail dans l'édition Ouest-France du 9 juin 2015 et illustrée entre-autres par la fameuse « préparation 500 » : « Elle est confectionnée à partir de bouse de vache, introduite dans des cornes de bovins, que l'on prendra soin d'enterrer durant la période hivernale. Leur contenu sera ensuite mélangé dans de l'eau, puis appliqué, par pulvérisation, sur le terrain », tout cela en lien bien sûr avec des forces cosmiques extrêmement subtiles.

Un peu masquée BIZI, ne vient que renforcer la galaxie occulte de l'Anthroposophie, apportant ici une branche basque à cette nébuleuse de l'irrationnel.

Arnolphe

Baby-Loup, un lecteur s'inquiète

"On se souvient qu'en 2008 une puéricultrice de la crèche Baby-Loup de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) a soudain pris son service voilée et a donc été licenciée car elle heurtait la neutralité laïque de cet établissement consacré aux petits enfants. Depuis l'affaire semblait être réglée.(. . .) Mais voilà que le Comité des droits de l'homme de l'ONU, s'appuyant tardivement sur la susdite affaire, semble dire qu'on ne peut en aucun cas interdire le port d'un signe

religieux au travail (. . .). Cet avis est très inquiétant du point de vue laïque et l'on peut se demander quelles en seront les suites dans notre réglementation, étant précisé toutefois qu'il n'a pas de force contraignante juridiquement parlant ; mais il a un certain poids moral compte tenu de son origine internationale." Max Bayard NDLR : Il est certain que cette position sera exploitée. L'Anjou laïque répondra aux interprétations abusives.

Laïcité

L'ÉGLANTINE ET LE MUGUET

L'hymne à la République de Danièle Sallenave

Tout angevin, un peu curieux de ses collectives origines sociales, devrait suivre Danièle Sallenave dans son parcours à travers l'ouest et le nord du département, avec une percée à l'est, jusqu'à Trélazé. En y cherchant ce qui l'a construite, et la compréhension du monde où sont ses origines, elle nous entraîne dans les tréfonds d'une société longtemps marquée par l'influence complice de l'Église et du château, liés par leur combat contre l'émancipation des masses, la république, le socialisme, l'enseignement public.

Au-delà d'une argumentation solide, de convictions qui ne le sont pas moins, elle a l'art, par un style vivant, d'accepter notre compagnie. On est à ses côtés, à l'écoute de son GPS, sur les routes du Segréen et à travers les rues de Trélazé. Avec elle on découvre l'école de filles, à classe unique de sa mère, et celle de la Maraîchère, où son père a enseigné à la fin des années 30. On l'est encore lorsqu'elle rentre chez elle à Savennières et déguste un « blanc » du cru. On partage évidemment son amour pour la Loire et ses paysages.

Trois localités symboliques, points d'un imaginaire triangle, jalonnent le parcours de l'auteur. Cholet, avec l'évocation des guerres de Vendée. Combrée et son institution privée, qui a formé des générations de catholiques conservateurs. Trélazé la rouge, la ville ardoisière, placée sous le signe de l'églantine, la fleur du 1er mai ouvrier, à laquelle Vichy a substitué le muguet.

Au cours des pérégrinations de Danièle Sallenave on plonge dans l'histoire locale qui rejoint parfois l'histoire nationale. On découvre une galerie de portraits : le maréchal Bourmont, émigré en 1791, parti de Freigné, bourgade du Segréen, pour prendre sur l'ordre de Charles X, la tête de l'expédition censée apporter à l'Algérie la civilisation chrétienne, Monseigneur Freppel, créateur de l'Université catholique d'Angers, grand pourfendeur devant l'éternel de l'école publique, le comte Falloux, auteur de la loi de 1850 donnant pouvoir d'enseigner aux congrégations, Grégoire Bordillon, premier préfet républicain de Maine et Loire, René Brossard, l'instituteur résistant de Noyant la Gravoyère, fusillé à Angers, le docteur Garnier, médecin des pauvres, Ludovic Ménard, fondateur du syndicat ardoisier, qui s'est battu toute sa vie pour la reconnaissance du droit syndical et l'amélio-

ration des dangereuses conditions de travail des mineurs, madame Gellerat et son école mutuelle laïque pour les enfants des deux sexes, l'abbé Jollec qui tenta d'améliorer la vie des Tziganes, internés, durant la seconde guerre mondiale, dans le camp de Montreuil Bellay.

Danièle Sallenave nous parle aussi d'Yvonne et Henri Dufour, les fondateurs de l'Anjou Laïque. Elle évoque par ailleurs la Marianne de Trélazé, association républicaine, dont la révolte, en 1855, fut brutalement réprimée (140 condamnations au bagne). Toujours à Trélazé on pénètre dans les milieux anarchistes.

Une femme engagée

Mais avant tout son livre est un hymne à la République et à la laïcité. Fille d'instituteurs, qui ont enseigné à Trélazé, Noyant-la-Gravoyère, Savennières et Angers, elle a été élevée dans une idée républicaine in-



carnée dans son école, sur une terre qui ne l'était pas, républicaine.

Engagée, elle l'est Danièle Sallenave. Elle ne ménage pas la puissance d'une Église, qui s'appuyant sur les nobliaux, possesseurs terriens, a maintenu en état de soumission des générations de femmes et d'hommes de condition modeste. De l'histoire ancienne ? Un époque dépassée ? Le cléricisme et l'anticléricisme des notions obsolètes ? Elle s'interroge sur le bien-fondé d'une réponse positive. Elle ne sera pas démentie par les parents de la gamine qui en novembre 2013, à Angers, a brandi une peau de banane en direction de Christiane Taubira en s'écriant « La guenon, mange ta banane ». Elle ne le sera pas davantage par ceux qui se battent

depuis une dizaine d'années pour la création d'un collège public dans les Mauges rurales. Permettez-moi une anecdote qui accrédite le doute de l'auteur et souligne que tous les hobereaux n'ont pas renoncé à jouer les seigneurs féodaux. Elle m'a été contée par un élu national. Je lui laisse la parole : « C'était dans les années 1970 à Angers, lors d'une élection sénatoriale. À midi, entre les deux tours, j'invite un maire du Choletais à déjeuner. Excusez-moi, monsieur..... je suis venu avec mes gens ». Les « gens » les deux ou trois conseillers municipaux désignés grands électeurs. Et dont la maire devait rester not' maître.

Engagée, Danièle Sallenave, mais sans sectarisme. Elle est consciente de la distance qui sépare les grands principes universalistes et la réalité. Elle avoue avoir ressenti une douleur sur les lieux où ont sévi les brigades infernales sous la Terreur. « Les guerres de Vendée c'est l'épée au flan des républicains . C'est la pierre d'achoppement sur qui battent nos idéaux de justice et de fraternité. » Au terme de son parcours dans un hommage œcuménique elle rassemble, et leur attribue un églantinard d'honneur les 2000 fusillés de 1793 au Champ des martyrs d'Avrillé, les révoltés de la Marianne, les Communards et la masse des sans-pouvoir, des anonymes.

Lucide, elle fait sienne la phrase de Jaurès : « La République est inachevée tant qu'à l'émancipation politique ne s'ajoute pas l'émancipation sociale. »

« Il nous faut, affirme-t-elle, inventer une république juste, sociale, que l'on retrouve ce qui animait l'idée républicaine à ses origines, le désir, l'espoir, la volonté de faire advenir un monde où chacun pourrait s'arracher à la dépendance politique, économique, sociale, où chacun pourrait conquérir sa part de souveraineté qui est celle du peuple, quand il est réuni. »

Une utopie qu'une république sociale, la « Sociale » des révolutionnaires de 1848, des Communards ? L'utopie est un projet répond Danièle Sallenave. Et, espérons-le, la réalité de demain.

Jean Goblet

P. S. Dans son livre Danièle Sallenave cite outre Yvonne et Henri Dufour, les créateurs de l'Anjou Laïque, deux de nos camarades, Gérard Balesme et le regretté Jacky Minier.

L'ÉGLANTINE ET LE MUGUET. Danièle Sallenave (de l'Académie française). Gallimard. 540 pages. 22 euros.

Armes chimiques : *Ne faites pas ce que nous avons fait*

Sus aux armes chimiques. Un concert de vierges effarouchées et de pères la vertu s'est élevé ces derniers mois de chaque côté de l'Atlantique.

Une punition a même été infligée au bourreau Bachard el Asad. Passe encore qu'il tue ses opposants, mais qu'il le fasse dans les règles de l'art de la guerre. On ne saurait tolérer qu'il les empoisonne. La guerre a sa morale. Une morale que les prédécesseurs des chevaliers blancs d'aujourd'hui ont allègrement bafouée, et pour certains s'en sont même félicités.

« *Je suis fermement en faveur de l'utilisation de gaz toxiques contre les tribus non civilisées. Le gaz est une arme miséricordieuse et conduit l'ennemi à accepter une décision en causant moins de perte que tout autre agent de la guerre.* » affirmait le ministre des colonies de Grande Bretagne, soucieux de mater les tribus rebelles du Nord de l'Inde. Un ministre des colonies qui avait nom Winston Churchill.

Dès 1917 les Britanniques s'étaient fait la main contre les Ottomans. Ils avaient fait tirer 10 000 obus à gaz asphyxiants sur les positions ennemies. À vrai dire les résultats n'avaient pas répondu aux espérances. Les ingénieurs parèrent aux défaillances et mirent au point un produit plus efficace que ledit Wiston Churchill, alors secrétaire d'État à la guerre se fit un devoir d'utiliser en Russie contre les Bolcheviques. 50 000 engins du nouveau produit furent largués le 27 août 1919 au-dessus d'un village proche de la mer Blanche. L'opération fut rééditée dans les mois qui suivirent.

C'est encore Churchill qui en 1920 donna l'autorisation d'utiliser les armes chimiques pour étouffer en Irak (la société des Nations avait placé le pays sous mandat britannique) la rébellion des Arabes et des Kurdes. Il trouva dans un officier, le colonel Arthur Harris, un consciencieux exécutant.

« *Les Arabes et les Kurdes savent maintenant ce que signifie un véritable bombardement. En 45 minutes nous sommes capables de raser une ville et de tuer ou blesser le*

tiers de population. » déclara le zélé officier. Cohérent avec lui-même Wiston devenu le héros de la lutte contre le nazisme envisagea en mai 1944, pour hâter la fin du conflit, d'utiliser une nouvelle fois l'arme chimique. Dans un mémorandum, à l'époque tenu secret, il affirmait et recommandait :

« *Je ne comprends pas les réticences à l'emploi du gaz. Je veux un calcul froid pour connaître les résultats que l'on peut attendre de l'emploi du gaz empoisonné. On ne doit pas être lié par des conventions stupides. Nous pourrions tremper les villes de la Ruhr et d'autres villes d'Allemagne d'une manière telle que la majorité de la population ait besoin d'une attention médicale constante. Je veux que la question soit étudiée par des personnes compétentes et pas par une bande de défaitistes en uniformes de chanteurs de psaumes.* »

Les Américains n'ont pas été en reste. Durant 10 ans, de 1961 à 1971, ils ont déversé sur le Vietnam 80 millions de litres du fameux Agent Orange, un défoliant comportant de la dioxine. On estime à près de 4 millions le nombre de Vietnamiens, militaires et civils, qui ont été atteints par ce composé hautement mutagène, dont les effets se font encore sentir.

Les crimes du passé n'excusent pas ceux commis aujourd'hui et il ne s'agit pas de relativiser, mais il n'est pas inutile de rappeler quelques pages d'histoires, y compris celles dont ne voudrait pas se souvenir.

Jean Goblet



Alchimie journalistique

Sylvie Kauffmann est la directrice éditoriale du journal Le Monde. Sous le titre « La vérité, victime de guerre » (26.04.2018), à propos des crimes attribués à la Syrie, elle revient sur les mécanismes de lutte contre les armes chimiques. Selon cette journaliste cette lutte s'originerait le 7 août 2015, date de création du « JIM » Joint Investigative Mechanism. Il semble honnête de rappeler

que l'ONU existe. Elle crée le 29 avril 1997 l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Oubli ou omission idéologique ? Il est vrai que le premier directeur de l'OIAC, le diplomate brésilien José Bustani, a été privé de ses fonctions grâce aux pressions multiples exercées par un certain John Bolton en 2002. Pour quelle raison ? Il voulait dépêcher ses inspecteurs en Irak

à la recherche des armes de destructions massives invoquées pour justifier l'invasion anglo-américaine du printemps 2003. Vérification faite : Sylvie Kauffmann est lauréate du programme Young leaders 1998 de la French-American-Foundation.

Alain Paquereau

Philosopher autour des « 50 ans de réussite à Monplaisir »

- Il n'y a pas que l'argent dans la vie, la famille c'est important aussi.
- Les potes, les amis également.
- On peut aussi s'engager pour les autres dans des associations par exemple.

Cette semaine d'avril 2018, les élèves de Première du lycée professionnel Henri Dunant avait rendez-vous avec la philosophie. De nombreux acteurs, dont l'Éducation nationale, s'étaient retrouvés pendant plusieurs jours autour du projet « 50 ans de réussite à Monplaisir ». Monplaisir, à Angers, quartier « populaire », comme on dit, construit dans les années 1960. Parmi les nombreuses activités prévues par les structures du quartier, avec le soutien de la mairie d'Angers, des débats à visée philosophique étaient programmés dans des classes, en école primaire, au collège, et au lycée professionnel.

Débattre en classe

Douze débats-philo se sont ainsi tenus à l'école Paul Valéry, cinq à l'école Voltaire, deux au collège Jean Lurçat, le tout sur le thème de la réussite, animés par Frédéric Pellerin, coordinateur REP, pour l'Éduca-



tion nationale, sur le quartier. Mme Fougereuse, professeure, avait préparé avec ses collègues de nombreuses animations à l'intérieur du lycée pro. Et elle m'avait sollicité pour animer des débats-philo avec ses jeunes des classes de Première pro. Pour rester dans la thématique retenue sur le quartier, nous avons décidé de proposer aux élèves de débattre autour de la question : « Que veut dire réussir sa vie ? » Après avoir rapidement expliqué ce que l'on peut entendre par le mot « philosophie », la structure du débat à visée philosophique se mettait en place, comme nous l'avons mise en pratique depuis de nombreuses années

dans les classes d'école primaire : un distributeur de parole, des secrétaires chargés de relever les propos qu'ils estiment importants, des dessinateurs chargés de la même mission mais à travers des dessins.

Les élèves prenaient ainsi conscience que le débat-philo est un moment pédagogique à part entière, basé sur des règles et un fonctionnement précis, structuré et structurant. Ce moment repose sur la problématisation, le développement de l'argumentation, le cheminement vers la conceptualisation en se fondant sur le respect d'autrui et le dépassement des a priori et des préjugés.

Philosopher à partir de Séguéla

Chaque débat débuta par une petite vidéo capturée sur Youtube nous montrant le publiciste Jacques Séguéla déclarant : « Quand à 50 ans, on n'a pas une rolex, c'est qu'on a raté sa vie ».

Réactions positives de quelques élèves (« oui, une rolex mais aussi une belle voiture ») mais rejet de la plupart des autres estimant que la réussite dans la vie devait se situer ailleurs que dans ce genre de gadget bling-bling, la religion pour certains, l'engagement associatif pour d'autres, ou encore l'amitié, l'amour, la famille...

Un des débats glissa ensuite sur les marqueurs et les objets convoités par les ados notamment, ce qui permit de développer une intéressante analyse collective autour des libertés de choix, de besoin, de désir, de déterminisme, avec un clin d'œil au passage à Spinoza.

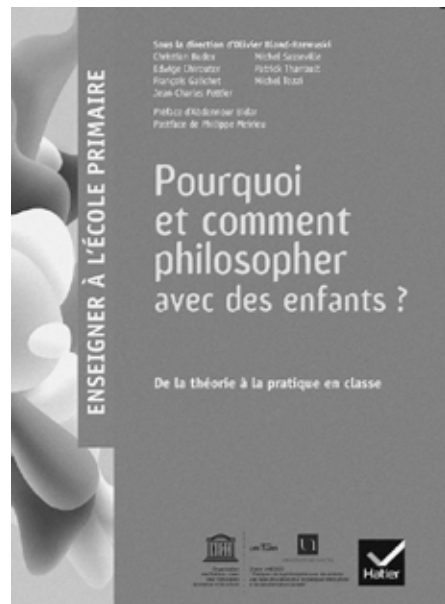
Des moments riches, donc, où les élèves ont pu expérimenter les vertus du débat réglé, bien loin des artificielles joutes télévisées et des jugements définitifs infestant les réseaux dits « sociaux ».

Une goutte d'eau néanmoins face au scandale que représente l'absence de philosophie dans le cursus des élèves de lycée pro. À quand la réflexion philosophique auprès des futurs ouvriers et employés ? Avec, là aussi, la nécessité de développer dans cette matière une pédagogie active et pas seulement transmissive pour retrouver ce que le philosophe contemporain André Comte-Sponville appelle si joliment « le plaisir de penser ».

Patrick Tharrault

Un ouvrage, pour enseignant.e.s

Coordonné par Olivier Blond
Participation de Patrick Tharrault



Faire philosopher les enfants, c'est initier à l'École l'activité au lieu de la passivité, et le sens du « nous » au lieu de l'égoïsme. L'activité de philosophie avec les enfants, telle qu'elle est ici décrite, les met en activité : ils ne sont plus cette classe anonyme, indifférenciée, qui se contente d'écouter, muette, la parole du maître. Chacun au contraire se met à exister par lui-même en étant invité et initié à participer à une élaboration collective du savoir, en exprimant ses propres sentiments, convictions, doutes et hypothèses.

Abdenour Bidar (préface)

Ce qui se transmet essentiellement dans cet ouvrage, c'est un geste pédagogique qui rend possible, tout à la fois, le processus d'individuation et le processus de socialisation, la formation du sujet et celle du citoyen, l'apprentissage du métier d'élève et l'entrée dans « l'humaine condition ».

Philippe Mérieu (postface)

Quelques petites pépites relevées durant les débats-philo dans les classes des écoles primaires Voltaire et Paul Valéry :

- On réussit ce qu'on peut faire.
- Réussir, c'est avoir confiance en soi.
- Avoir un but dans la vie nous aide à réussir.
- Réussir nous permet de gagner de l'argent, donc d'être heureux et de rendre les gens heureux autour de nous.
- Ce qui nous permet de réussir, c'est de ne pas baisser les bras.

Quatre-vingts ans de l'amicale laïque de Gesté

C'était le samedi 7 juillet : un programme pour la journée. Dès dix heures : démonstration de tir à l'arc, douze heures : apéritif de bienvenue et prise de parole de la Présidente, treize heures : repas champêtre. Après s'être sustentés, à seize heures trente, les convives pouvaient écouter des chants marins. Entre ces temps forts, il était possible de consulter des albums de photos retraçant l'histoire de l'amicale et d'apprécier une exposition de broderie. Le samedi 7 juillet ensoleillé au parc de La Thévinière s'est terminé par un buffet campagnard.

Une amicale près de l'école.

De l'école laïque, faut-il préciser dans les Mauges. C'est d'ailleurs dans les locaux de l'école de la République que l'amicale, en 1985, accueillit l'assemblée générale de la F. O. L. Quelques années plus tard c'eut été impossible, l'école ferma en 1991. L'amicale laïque ne l'accepta pas. Elle fut à l'initiative d'une lutte pour sa réouverture. Relayée par les parents d'élèves, cette lutte fut payante. L'école rouvrit en 2005. Elle compte maintenant cent vingt élèves. Deux nouvelles salles de classes se-



Le bureau

ront prochainement construites. Le maire présent à la fête anniversaire a déclaré qu'il ne faisait aucune différence entre les deux écoles. Progrès par rapport à celui qui s'opposa, tant qu'il put, à la réouverture de l'école, mais bon, l'une est quand même privée. Les responsables de l'amicale préféreraient qu'une priorité soit accordée à la laïque. Leur présence aux manifestations pour la construction du collège public de Beaupréau atteste de leur fidélité aux idées du fondateur de l'association, il y a quatre-vingts ans. C'était Arthur Rayneau, instituteur public. L'école porte

son nom et celui de son épouse prénommée Marie. S'ils étaient encore de ce monde, ils seraient très certainement heureux de savoir que l'amicale apporte annuellement son écot (500 euros) à leur école pour une participation à un spectacle vivant.

Dans les Mauges, des amicales laïques comme celle de Gesté manquent (énormément). Elles faciliteraient grandement des créations d'écoles dans les communes qui en sont encore dépourvues. Longue vie à celle qui existe, longue vie à l'amicale laïque de Gesté.

J. P.



La Présidente

Carte d'identité

75 adhérents

3 sections : tir à l'arc, broderie, boule nantaise.

Les manifestations hors les activités des sections : un vide grenier, du théâtre, concours de pêche et de cartes, un loto

Le bureau :

Présidente : Katia Boissoineau,

Vice-président : Pascal Gaudin,

Secrétaire : Michelle Morille, **secrétaire adjoint** : Marcel Piou,

Trésorier : Joël Rouland,

Trésorier adjoint : Christian Èon,

Membres actifs : Bernard Ouvrard, Valérie Gabory

Associations

UFOLEP

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

Nationalement, elle est créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement avant d'essaimer dans les fédérations des œuvres laïques départementales.

L'UFOLEP connut ses heures de gloire sous le front populaire et à la libération. En 1936, elle contribua à mettre en place la politique des loisirs décidée par Jean Zay. Après 1945 son développement fut lié à la défense de l'école publique. Chaque amicale possédait des sections sportives. Des championnats, parallèles à ceux des fédérations délégataires (fédération unisport) étaient organisés dans les sports les plus populaires (foot, basket, athlisme. . .). Les patronages catholiques, auprès des écoles « libres », avaient aussi leur organisation sportive. Cathos et laïques se rencontraient dans les championnats des fédérations unisport autrefois dites habilitées, maintenant qualifiées de délégataires. Ce temps est terminé. L'affrontement entre écoles a quitté les terrains de sport. Dans les bourgs les clubs ont fusionné. Dans les villes, même s'ils ont gardé l'empreinte de leur histoire, ils ne sont plus affiliés à des fédérations affinitaires (laïque ou catholique).

Et maintenant

L'UFOLEP, pour maintenir des activités sportives d'affinité laïque, a promu un concept (Une autre idée du sport) voulant se

différencier d'un sport purement compétitif, souvent sélectif. Une autre idée du sport se traduit par une attention portée au fair-play, à la formation, à la santé, à des activités intergénérationnelles. La fédération n'a pas pour autant abandonné les rencontres. Elle en propose pour des nouveaux sports relevant plus du loisir que de la compétition.

Dans le Maine-et-Loire, le sport mécanique dont est issu le président Michel Moisy, fournit beaucoup d'adhérents et d'associations. Une des spécialités est la poursuite sur terre. Sa finalité est d'assouvir en sécurité la passion du



Michel Moisy

risque. Et, pour Michel Moisy vaut mieux le faire sur une piste que sur un parking. Pour lui, c'est le sport mécanique du pauvre. Aussi est-il agacé par les exigences onéreuses que voudrait imposer la fédération française automobile. Les fédérations délégataires ont une fâcheuse tendance hégémonique. Elles ont une propension à récupérer les nouvelles activités dérivées de leur sport. Ainsi, la fédération de football s'est-elle approprié le futsal. Pour subsister, l'UFOLEP doit-elle alors sans cesse in-



Cécile Allais

venter. Les besoins en matière sportive sont tels que cette nécessité n'est pas insurmontable. Cécile Allais, déléguée départementale, signale dans les perspectives de la fédération, une formation aux premiers secours. Santé, formation, citoyenneté sont les marques de l'UFOLEP. En cela, elle a toute sa place à la fédération des œuvres laïques. .

J. P.

Carte d'identité

Président : Michel Moisy,

Déléguée : Cécile Allais

39 associations, 2 556 licenciés

30 activités : badminton, danse, Activités Physiques d'Entretien, yoga, école de sport, multisport.

Sports mécaniques : (poursuite sur terre, kart cross , moto cross), aéromodélisme, tir à l'arc, cyclotourisme, VTT, randonnées pédestre, kin ball , marche nordique, activités de pleine nature

Les amis du chalet du Cart

Une bonne saison d'hiver suivie d'une belle saison d'été.

C'est devenu un rendez-vous habituel.

En ce mois de juin 2018, pour la quatrième fois un groupe d'amis amateurs de marches en moyenne montagne se retrouvait avec plaisir pour une semaine de randonnées. Notre doyen Michel Couet fêtait allègrement ses plus de 80 ans sur les sentiers du pays du Mont-Blanc. Il était poursuivi par un autre jeune homme, Claude Dauphin, bâtisseur histo-



Claude Dauphin

rique du projet chalet refuge de la FOL 49, lui aussi fidèle à Bionnassay. Le temps durablement ensoleillé autorisait la presque totalité du programme prévu. Cependant l'enneigement encore abondant en ce début

d'été obligeait à la prudence. Dans le vallon de Bérard, au-dessus du refuge, des névés pentus enjambant des torrents gonflés par

la fonte obligeaient à la prudence. L'ascension du Buet serait encore pour une autre année. La nature s'est montrée généreuse offrant alpages fleuris remplis des sonnailles d'abondances et tarines. Les marmottes, bouquetins et chamois se laissaient découvrir un petit étage au dessus.

Les installations humaines, ferrailles et pylônes, rumeurs autoroutières, vrombissements d'hélicoptères en portage dérangeaient les poètes marcheurs. Au pays du Mont-Blanc l'homme façonne le paysage. À l'heure de l'apéritif, sur la terrasse du chalet « le marcheur, en même temps philosophe » s'interrogeait sur les changements

climatiques...et ajoutait un peu de glace (artificiellement obtenue) à son ti punch malicieusement préparé par Philippe Rapenne pour « ne plus sentir la fatigue ». La bonne humeur était de rigueur. Le chalet de la FOL 49, entretenu par les amis du Cart a parfaitement fonctionné. Il se confirme que l'accueil de groupes « en autonomie » est une bonne formule d'exploitation de cette structure. L'été se poursuit avec l'ouverture de deux colonies de vacances pour adolescents organisées par le service vacances.

Philippe Robin anime ensuite, au mois d'août un nouveau séjour randonnées. Puis David Maillochon organise des stages « Trail » de préparation à la célèbre course UTMB.

Au mois d'octobre s'ouvrira une session « Maintenance entretien rénovation » pour améliorer encore la qualité de notre chalet refuge. Enfin viendra l'hiver...

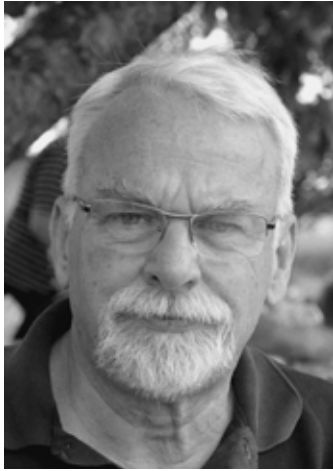
Alain Paquereau

Histoire

Alain Bourrier, du local au national

Alain Bourrier, maire de Brissarthe, général en retraite est un fêru d'histoire. La Première Guerre mondiale est un de ses sujets de prédilection. Normal, pour un militaire, pensez-vous. Oui, mais ce ne sont pas les gradés qu'il glorifie. Il consacre ses recherches aux hommes de troupe. Le livre s'intitule « 190 soldats de la commune Les hauts-d'Anjou morts pour la France ».

La commune nouvelle Les hauts-d'Anjou comprend Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Marigné, Quérré et Soeurdre. Le journal local, *Haut d'Anjou*, (créé avant la commune nouvelle presque éponyme) a fait une recension du livre d'Alain Bourrier. (320 pages). Il encourage ses lecteurs à se le procurer pour la modique somme de 20 €. Il suffit de s'adresser à la mairie de Brissarthe. Dans l'ouvrage



aucun mort n'est oublié. L'évocation n'est pas qu'un nom sur une plaque. Le parcours militaire du soldat est détaillé. Chaque nécrologie nous renseigne sur le mouvement des troupes et sur la stratégie des chefs. Au travers d'histoires personnelles nous apprenons sur cette guerre meurtrière. Par exemple le 66^e régiment d'infanterie d'Albert-Eugène Delestre, décédé le 30 janvier 1915, fin

octobre 1914 est déplacé en Belgique.. « *Il s'agit de défendre Ypres contre les incessantes offensives allemandes. L'ennemi tente de percer cette partie du front pour prendre Calais et interdire ainsi le débarquement des soldats anglais qui affluent en France. Il n'y parviendra pas, mais les batailles de Poelkapelle, d'Ypres et de Passechendaele marqueront à jamais les esprits et la chair des soldats du régiment. Ils combattent dans un univers de boue, d'inondation volontaire des tranchées, confrontés à une artillerie puissante et aux premières attaques au gaz.* »

Dans cette rubrique, l'origine de l'enfer vécu par Albert Eugène Delestre avant sa mort est située. Nous apprenons que Joffre avait ordonné à ses armées de cesser de fuir devant un ennemi supérieur en équipement, en canons

et en mitrailleuses. Quand, Alain Bourrier, le général en retraite, s'intéresse aux supérieurs, ces derniers en prennent pour leurs grades. À n'en pas douter, les lecteurs de l'Anjou laïque, amis de la paix, pourraient apprécier le travail de mémoire du maire de Brissarthe. Et pour les passionnés d'histoire, 190 morts, 190 informations.

J. P.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Roue de chariot

Tous les amateurs de western l'ont déjà vu sur l'écran du cinéma. Lorsque les Indiens poursuivent un chariot lancé à pleine vitesse, ses roues semblent s'arrêter de tourner, voire tourner en sens inverse du déplacement. Comment expliquer ce phénomène visuel ?

Réponse de la devinette précédente

Bouteille au congélateur

Un glaçon flotte à la surface d'un verre d'eau. Cela signifie que la densité de l'eau est supérieure à la densité de la glace. Dit autrement, une masse d'eau occupe un volume plus faible que la même masse de glace. L'écart en volume est d'environ 8,7 %

à 0 °C. Si vous avez fermé hermétiquement votre bouteille, remplie à ras bord, avant de la placer dans votre congélateur, l'eau en se transformant en glace va chercher à augmenter son volume de 8,7 %. Comme elle n'a pas la possibilité de le faire, la bouteille devra exercer une pression suffisante sur la glace pour empêcher son expansion. La compressibilité de la glace est très faible. Il faut une pression très élevée pour obtenir une variation de volume très faible. Pour une diminution du volume de la glace de 8,7 %, la pression nécessaire atteint 72 500 kg/cm². Pression que le verre de la bouteille est bien incapable de fournir. Vous retrouvez dans votre congélateur un glaçon entouré d'une bouteille brisée. Le même phénomène explique pourquoi en cas de gel tardif des arbres peuvent éclater. Le bois ne résiste pas à l'augmentation de volume de la sève qui gèle.

Y. M.M.

L'Anjou laïque N° 125

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Catherine Battreau, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

André Bellon, Marie-Anne Guéry, Jean-Paul Girard, Patrick Tharrault,

Mise en page

Pascal Chérel, Jack Prout

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogstop.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Une étrange démission

Nous reproduisons ci-dessous avec son accord un billet d'André Bellon, responsable de l'association pour une constituante.

Un vent d'Ancien régime souffle sur la France avec ses courtisans, ses favoris, ses privilégiés, son arbitraire. La situation oscille entre un pouvoir ultra-autoritaire et la cour du roi Pétaud.

Un peuple désorienté se sent de moins en moins en République, de moins en moins en démocratie. Car il y a un peuple, car il y a une aspiration républicaine. La grande manifestation après le massacre de Charlie hebdo en fut une projection. Les rassemblements spontanés dans toute la France, et symboliquement sur les Champs Élysées, à l'occasion de la victoire à la coupe du monde de football en furent une autre de même que les dé-

clarations des joueurs affirmant leur attachement à la France et à la République. On peut évidemment gloser sur le côté « populiste » de tels gestes. Mais laisse-t-on aux citoyens d'autres voies pour affirmer leur existence, leur fraternité, leurs aspirations? Les citoyens sont de plus en plus coincés entre un pouvoir central qui ignore leurs droits et des communautaristes qui veulent les renvoyer à des identités parcellaires. Nous avons déjà évoqué, il y a quelques lois, le cas de Rokaya Diallo qui dénonce avec permanence un supposé « racisme d'État » à la française. Apparemment appréciée par la presse américaine, elle vient de se répandre dans les colonnes du Washington Post pour y stigmatiser une fois de plus la France. Se sentir plus à l'aise aux États-Unis n'est pas nouveau ; fustiger une histoire de France en se référant à celle des Américains est pour le moins étrange. Faut-il par exemple rappeler que ceux-ci n'acceptèrent de livrer du matériel à la 2e DB de Leclerc qu'à la condition qu'il n'y aurait plus de combattants noirs dans ses rangs ? Faut-il rappeler que les Noirs américains n'obtinrent la citoyenneté qu'en 1964 ?

La République n'est pas raciste

Toute l'Histoire de la République est un

combat permanent pour la citoyenneté, l'égalité au-delà de toutes les différences, pour les principes énoncés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il est quand même significatif de voir les déferlements racistes dans d'autres pays européens après la victoire de la France, comme si le mélange particulier dans cette équipe était inadmissible, impensable, condamnable.

Mais non, les communautaristes n'en ont cure : le modèle français est, à leurs yeux, par essence diabolique

Qu'il y ait en France des racistes est évident, mais la République n'est pas raciste. Le retour des argumentaires ethniques est la conséquence de politiques qui tournent le



dos à un contrat social humaniste et social, qui s'éloignent de plus en plus des principes qui sont à la base de nos institutions républicaines. Tant de groupes ensuite manipulent cette situation pour faire avancer leurs intérêts particuliers sans réfléchir à l'intérêt général. Et l'autoritarisme du pouvoir fait son miel de ces divisions artificielles. Nous vivons une étrange démission. La volonté d'affaiblir l'État, de relativiser la volonté humaine, s'étend de plus en plus et les dernières palinodies autour du gouvernement et de la Présidence réduisent l'intérêt général à la dimension de la peau de chagrin. Faut-il s'étonner alors de voir chaque groupe, chaque communauté, revendiquer sa part ? L'explosion n'est pas inévitable, mais il faut, dès aujourd'hui, un véritable sursaut républicain au-delà des différences. Appeler à l'élection d'une Assemblée constituante est le symbole démocratique et pacifique qui pourra rassembler les volontés aujourd'hui parcellisées.

André Bellon

Ancien Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Auteur de « Ceci n'est pas une dictature »

Tout est bon dans le cochon

Il y a des petites randonnées dans les alpages qui permettent de découvrir que l'imagination est toujours au pouvoir. Même si ce sont des pratiques ancestrales remises au goût du jour, elles ont le mérite de mettre en évidence que l'Homme peut sauvegarder les espaces qui l'entourent.

Chacun sait ou non, que la fabrication du fromage produit des effluents : communément appelés des eaux blanches. Cette dénomination recouvre les eaux de lavage des fromageries et le lactosérum, dit « petit lait ».

Ce sont des polluants, y compris en altitude où nos pas nous ont guidés. Et là-haut pas question de réseau d'épuration ou autre...

C'est ainsi que grâce à une collaboration entre le parc national de la Vanoise et les éleveurs alpagistes des solutions pour traiter les effluents de l'excellent Beaufort dégusté sur place, ont été mises en oeuvre... Sans oublier la participation des belles vaches Tarine ou Abondance qui ne peuvent être suspectées de ces maux. Facile, il a suffi de quelques cochons, pas ceux du début du XX^e siècle utilisés par les anciens, mais de tout petits cochons de 25 à 30kg, tout rose à croquer.

Il est estimé que 40 porcs digèrent 1 200 litres de lactosérum par jour, des gourmands-gourmands...

Élevés sur de la sciure pour diminuer leurs déjections, elles-mêmes sans cesse aérées par leur piétinement, elles deviennent un compost, utilisé comme engrais dans les prairies de fauche... hors du parc national évidemment !

Les engrais chimiques disparaissent, les roses quadrupèdes trouvent une litière plus moelleuse et la sciure efface presque toutes les odeurs (parole de randonneur au nez fin).

Les eaux blanches plus diluées que le lactosérum sont épandues sur la végétation des alpages avec une répartition pour profiter du pouvoir épurateur des sols.

Il reste à mesurer l'évolution de la diversité floristique du parc et la qualité de l'eau en aval et en amont. Ce sont les petits invertébrés aquatiques qui donnent toutes les indications utiles.

Quant aux petits cochons, 100 jours plus tard, ils dépassent les 100kg.

Il ne sert donc à rien de détourner des fleuves pour nettoyer les écuries d'Augias. Et si le XIII^e « travaux d'Hercule » passait par le palais de l'Élysée et le palais Bourbon !!!

Jean-Paul Girard